

TOUS ENSEMBLE

*Le rôle de l'analyse comparative
entre les sexes plus dans le processus
d'élaboration des politiques :
Réduire les obstacles à une analyse
intersectionnelle inclusive des politiques*

Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable Ratna Omidvar, présidente

L'honorable Patricia Bovey, vice-présidente



Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec nous :

Par courriel : soci@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences
et de la technologie, Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://sencanada.ca/fr/comites/SOCI/rapports/44-1#?filterSession=44-1>

Le Sénat est actif sur Twitter : @SenatCA

Suivez le comité à l'aide du mot-clic #SOCI

This report is also available in English.

Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 10 février 2022:

L'honorable sénatrice Omidvar propose, appuyée par l'honorable sénatrice Dasko,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, conformément à l'article 12-7(9) du Règlement, soit autorisé à examiner, pour en faire rapport les questions qui pourraient survenir concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général;

Que le comité soumette au Sénat le rapport final sur son étude au plus tard le 12 juin 2025.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat
Gérald Lafrenière

Membres du comité



L'HONORABLE

Ratna Omidvar

Présidente



L'HONORABLE

Patricia Bovey

Vice-présidente

Les honorables sénateurs



L'HONORABLE
Wanda Thomas Bernard



L'HONORABLE
Sharon Burey



L'HONORABLE
Donna Dasko



L'HONORABLE
Stan Kutcher



L'HONORABLE
Frances Lankin, c.p.



L'HONORABLE
Marilou McPhedran



L'HONORABLE
Rosemary Moodie



L'HONORABLE
F. Gigi Osler



L'HONORABLE
Chantal Petitclerc



L'HONORABLE
Rose-May Poirier

Membres d'office du comité :

L'honorable Marc Gold, c.p. (ou Raymonde Gagné)

L'honorable Donald Neil Plett (ou Yonah Martin)

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable Patrick Brazeau

L'honorable Andrew Cardozo

L'honorable Bernadette Clement

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Brian Francis

L'honorable Nancy J. Hartling

L'honorable Tony Loffreda

L'honorable Yonah Martin

L'honorable Mary Jane McCallum

L'honorable Marie-Francoise Mégie

L'honorable Kim Pate

L'honorable Dennis Patterson

L'honorable Josée Verner, c.p.

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Laura Blackmore, analyste

Direction des comités du Sénat :

Emily Barrette, greffière du comité

Lori Meldrum, assistante administrative du comité

Direction des communications du Sénat :

Amely Coulombe, agente de communications, Comités

Table des matières

3	Ordre de renvoi
4	Membres du comité
5	Les honorables sénateurs
8	Sommaire
10	Liste des recommandations
14	Introduction
16	Historique de l'ACS Plus au Canada
22	En quoi consiste l'analyse comparative entre les sexes plus?
25	L'intersectionnalité et le « Plus »
30	Le modèle en forme de fleur de l'ACS Plus – toujours pertinent?
31	Une nouvelle marque pour l'ACS Plus?
33	L'ACS Plus culturellement pertinente
37	Le rôle des organisations de la société civile et du milieu universitaire
40	Forces de l'ACS Plus et exemples de réussites
44	Obstacles à la mise en œuvre complète de l'ACS Plus
46	Efficacité et accessibilité de la formation
48	L'importance du choix du moment
53	Le manque de capacités
54	Un financement stable et suffisant
56	Questions concernant les lacunes dans les données
59	L'évaluation des résultats et des progrès accomplis
61	La reddition de comptes et le leadership
65	Les idées préconçues et la résistance
68	Conclusion
70	Annexe 1: Liste des témoins
71	Annexe 2 : Liste des mémoires
72	Annexe 3 : Chronologie de l'évolution vers l'ACS Plus

01

Sommaire

L'analyse comparative entre les sexes (ACS) est un processus analytique d'évaluation des politiques créé par le gouvernement du Canada dans le but de favoriser une plus grande égalité entre les sexes au Canada. Avec l'ajout du « Plus » (ACS Plus), l'ACS s'est élargie afin d'englober non seulement les considérations relatives à la diversité de genres et de sexes, mais également de nombreux autres facteurs identitaires croisés comme l'indigénéité, la race et l'ethnicité, la culture, l'orientation sexuelle, et les handicaps, entre autres.

Différents engagements et mandats en vue de la pleine mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble du gouvernement fédéral ont été pris depuis l'introduction de l'analyse comparative entre les sexes en 1995. Or, trois rapports du Bureau du vérificateur général du Canada (en 2009, 2016 et 2022) ont tous conclu que la mise en œuvre demeure incohérente et incomplète à l'échelle du gouvernement.

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (le comité) a amorcé son étude sur le rôle de l'ACS Plus dans le processus d'élaboration des politiques après avoir entendu les réflexions du Bureau du vérificateur général à propos de son rapport de mai 2022. Le comité a ensuite entendu le témoignage de différents experts en ACS Plus et en analyse intersectionnelle, de même que de représentants de la société civile et d'organismes communautaires, qui reflétaient également les conclusions de la vérificatrice générale. Tout en reconnaissant les progrès accomplis au chapitre de l'ACS Plus, le présent rapport examine les obstacles qui continuent à en limiter la mise en œuvre dans l'administration fédérale et formule 15 recommandations visant à réduire ces obstacles et à favoriser une analyse intersectionnelle plus approfondie qu'à l'heure actuelle.

L'ACS Plus a pour objectif la prise en compte de différents facteurs identitaires croisés tout au long du processus d'élaboration des politiques, de la détermination initiale du problème jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation. Le rapport de la vérificatrice générale de mai 2022 confirme que d'importants obstacles continuent de nuire à la mise en œuvre efficace de l'ACS Plus au sein du gouvernement fédéral. Si on n'élimine pas ces obstacles, l'ACS Plus demeurera une question à laquelle on ne pense qu'après coup – un outil simplifié et sous-utilisé qui se résume à cocher des cases. L'ACS Plus performative n'atteint pas son objectif, c'est-à-dire de s'assurer qu'aucun des différents groupes de personnes en contact avec les politiques et programmes fédéraux du Canada n'est involontairement lésé par ces derniers ou exclu de ces derniers.



Liste des
recommandations

Changement de marque

01

Que le gouvernement du Canada, sous la direction de Femmes et Égalité des genres Canada, modifie l'appellation de l'ACS Plus pour qu'elle devienne l'analyse du genre et de la diversité.

Partenariats

02

Que le gouvernement du Canada s'associe a) aux collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire dans l'établissement des connaissances, des outils et des infrastructures requis pour assurer une mise en œuvre et une évaluation significatives afin d'améliorer l'ACS Plus et de renforcer son application.

Rapports du Bureau du vérificateur général

03

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie appuie les conclusions des trois rapports du Bureau du vérificateur général sur l'ACS Plus et recommande par conséquent que le gouvernement du Canada s'engage à donner suite à toutes les recommandations contenues dans les rapports du Bureau du vérificateur général sur l'ACS Plus de 2009, de 2016 et de 2022.

Formation et capacités

04

Que le gouvernement du Canada améliore la formation relative à l'ACS Plus et élargisse les compétences des analystes de l'ACS Plus dans tous les ministères fédéraux. Il devrait, à cette fin :

- s'associer aux a) collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire afin d'offrir de nouveaux programmes et outils;
- appuyer la création de réseaux interdisciplinaires de professionnels des politiques au sein de la fonction publique fédérale;
- recenser, documenter et évaluer les programmes et les outils fédéraux de formation dans le cadre de l'établissement des rapports publics que préconise la recommandation 12.

Choix du moment

05

Que le gouvernement du Canada identifie l'ACS Plus comme une priorité lors de l'étape initiale de la conception des politiques et tout au long de l'élaboration des politiques, jusqu'à la mise en œuvre et à l'évaluation.

06

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Femmes et Égalité des genres Canada, accorde la priorité au moment où les ACS Plus sont entreprises, notamment en établissant un plan stratégique identifiant des résultats mesurables et en veillant à ce que les outils et les ressources requis pour que l'ACS Plus soit prise en compte dès le départ soient disponibles dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

07

Que, afin que l'ACS Plus soit prise en compte par les parlementaires au cours du processus législatif :

- le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement examine la possibilité de fournir une ACS Plus des projets de loi émanant du gouvernement, quand les données pertinentes sont accessibles au public;
- le gouvernement du Canada dépose l'ACS Plus de tous les projets de loi émanant du gouvernement lorsqu'ils sont présentés dans l'une ou l'autre des chambres du Parlement;
- les parlementaires soient encouragés à inclure l'ACS Plus lors de la rédaction des projets de loi émanant des députés présentés à la Chambre des communes et des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat;
- Femmes et Égalité des genres Canada établisse des ressources pour les comités parlementaires afin de les aider à utiliser l'ACS Plus lors de l'examen des projets de loi.

Ressources

08

Que le gouvernement du Canada s'assure que du financement adéquat est accordé a) aux collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire afin de faciliter leur mobilisation et leur partenariat avec le gouvernement en ce qui concerne l'ACS Plus.

Données

09

Que le gouvernement du Canada veille à ce que des marqueurs d'identité soient intégrés aux programmes fédéraux afin de pouvoir fournir des données désagrégées sur les bénéficiaires des programmes et les retombées de ceux-ci.

10

Que Statistique Canada, de concert avec les ministères et organismes fédéraux, améliore la collecte, l'analyse et la diffusion de données utiles pour l'ACS Plus.

11

Que le gouvernement du Canada veille à ce que les données soient recueillies d'une manière adaptée aux réalités culturelles, après consultation avec a) des collectivités autochtones, des groupes en quête d'équité et des experts-défenseurs; et b) des organisations de la société civile et du milieu universitaire sur l'élaboration de bonnes pratiques en matière de collecte et d'utilisation de données, l'accent étant mis sur des données qualitatives et diverses.

Leadership et reddition de comptes au niveau fédéral

12

Que Femmes et Égalité des genres Canada présente un rapport annuel au Parlement sur les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus par les ministères et sur l'utilisation et l'application de l'ACS Plus par tous les ministères et organismes fédéraux, et que ce rapport comporte une évaluation a) de l'incidence de l'ACS Plus sur les décisions en matière de politiques et de programmes et les résultats qui en découlent; et b) des programmes et outils de formation fédéraux.

13

Que le greffier du Conseil privé soit un champion de l'ACS Plus, à la fois au sein du Bureau du Conseil privé et en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Femmes et Égalité des genres Canada, afin de favoriser la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral.

14

Que, d'ici le 31 décembre 2023, chaque ministère et organisme fédéral ait nommé un champion de l'ACS Plus qui travaillera à :

- l'instauration d'un centre d'excellence assorti de ressources et d'outils répondant à ses besoins opérationnels;
- l'adoption de bonnes pratiques d'ACS Plus;
- l'amélioration du rendement ministériel en matière d'ACS Plus, selon les indicateurs des enquêtes annuelles de Femmes et Égalité des genres Canada sur la mise en œuvre dont le Ministère fera rapport conformément à la recommandation 12.

15

Que le gouvernement du Canada tienne compte de la qualité de la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein des ministères dans les évaluations du rendement des cadres supérieurs.

03

Introduction

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) est un cadre propre au Canada conçu pour évaluer comment les politiques, les lois et les programmes fédéraux touchent différentes populations canadiennes de différentes manières. Dans sa forme originale (analyse comparative entre les sexes ou ACS), elle avait pour objectif d'accroître l'égalité entre les genres. Avec l'ajout des considérations relatives au « plus », l'analyse englobe des facteurs identitaires plus diversifiés. Cependant, la vérificatrice générale du Canada, ainsi que différents universitaires et défenseurs, ont fait part de leurs préoccupations quant au fait qu'on ne met pas assez l'accent sur l'intersectionnalité dans la mise en œuvre actuelle de l'ACS Plus. En réponse, certains de ces défenseurs et experts ont conçu leurs propres ACS Plus ou outils d'analyse intersectionnelle des politiques.

Outre l'attention insuffisante accordée à l'intersectionnalité, ce qui empêche de concrétiser tous les avantages des ACS Plus rigoureux, ce sont les obstacles majeurs qui entravent sa mise en œuvre au sein du gouvernement fédéral. Ces obstacles sont connus depuis 2009, lorsque le Bureau du vérificateur général (BVG) a publié son premier audit sur l'utilisation et la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein de divers ministères et organismes fédéraux. Bon nombre des obstacles cernés dans cet audit il y a 14 ans n'ont pas encore été éliminés.

En mai 2022, le BVG a publié un troisième audit sur la mise en œuvre de l'ACS Plus. En plus des préoccupations persistantes au sujet de l'efficacité de l'application de l'ACS Plus, ce rapport a soulevé des inquiétudes chez les membres du comité et les a amenés à vouloir étudier plus en profondeur le rôle de l'ACS Plus dans le processus d'élaboration des politiques. Le comité a tenu quatre réunions sur le sujet, dans le cadre de son ordre de renvoi général, qui consiste à « examiner, pour en faire rapport, les questions qui pourraient survenir concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général¹ ». Le comité a entendu la vérificatrice générale du Canada et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, en plus d'une diversité de perspectives de la part d'universitaires, de défenseurs des femmes handicapées, de la communauté 2ELGBTQ2I, des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que de communautés racisées.

Le présent rapport donne un aperçu des conclusions du comité et formule des recommandations qui, il l'espère, mèneront enfin à la pleine mise en œuvre d'une ACS Plus de grande qualité à l'échelle du gouvernement fédéral et à toutes les étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques.

1 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Ordre de renvoi](#), 10 février 2022.

24

Historique de l'ACS
Plus au Canada

Chronologie des événements liés à l'ACS Plus

- 16 février 1967** ● La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme est créée
- 7 décembre 1970** ● Le rapport final de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme est déposé au Parlement
- 11 juin 1971** ● La première ministre de la Condition féminine est nommée
- 1^{er} avril 1976** ● Le Bureau de la coordonnatrice, Condition féminine, devient un organisme fédéral
- 1977** ● La *Loi canadienne sur les droits de la personne* entre en vigueur
- 10 décembre 1981** ● Le Canada ratifie la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*
- 17 avril 1982** ● La proclamation de la *Loi constitutionnelle* contenant la *Charte canadienne des droits et libertés* est signée
- août 1995** ● *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995-2000)* est publié
- 15 septembre 1995** ● La Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes mène à la publication de la *Déclaration de Beijing et Programme d'action*
- 8 mai 2000** ● Le Canada adopte le *Programme d'action pour l'égalité entre les sexes*
- 19 octobre 2004** ● Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes se réunit pour la première fois
- 19 avril 2005** ● Le rapport *L'analyse comparative entre les sexes : les fondements de la réussite* est déposé par le Comité permanent de la condition féminine
- décembre 2005** ● Le rapport du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes, *L'égalité pour les femmes : au-delà de l'illusion*, est publié
- 2007** ● Le Secrétariat du Conseil du Trésor encourage l'inclusion des considérations relatives à l'ACS dans les présentations au Conseil
- 12 mai 2009** ● Le Bureau du vérificateur général publie un rapport sur la mise en œuvre de l'ACS dans divers ministères et organismes fédéraux
- fin 2009** ● Le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Condition féminine Canada publient le *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes*
- 2011** ● L'ACS devient l'ACS Plus et le modèle de roue/fleur est introduit
- 4 novembre 2015** ● La première ministre à part entière de la Condition féminine est nommée
- 2 février 2016** ● Le rapport du Bureau du vérificateur général sur *La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes* est déposé
- 2016** ● Le gouvernement du Canada répond au rapport du Bureau du vérificateur général avec le *Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020)*
- 22 mars 2017** ● Le budget de 2017 comprend pour la première fois un énoncé relatif aux sexes
- 13 décembre 2018** ● La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* entre en vigueur
- 13 décembre 2018** ● Condition féminine Canada devient un ministère à part entière et s'appelle dorénavant Femmes et Égalité des genres Canada
- 31 mai 2022** ● Le Bureau du vérificateur général publie l'*Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus*

En septembre 1995, les Nations Unies ont tenu la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en Chine. Les États membres y ont adopté la *Déclaration et Programme d'action*, qui exhortait les pays à se concentrer sur l'accélération des progrès afin d'atteindre la pleine égalité entre les hommes et les femmes. En vue de la Conférence, le gouvernement du Canada a élaboré *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995-2000)*, dans lequel il s'engageait pour la première fois à mettre en œuvre l'ACS dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, mais également à soumettre tout projet de loi futur, toute nouvelle politique et tout nouveau programme à une analyse comparative entre les sexes. Depuis l'adoption de l'analyse comparative entre les sexes, l'engagement des gouvernements successifs envers une analyse inclusive et évolutive des politiques ne s'est jamais démenti.

Lorsque le premier plan quinquennal sur l'égalité entre les sexes est venu à échéance en 2000, le gouvernement du Canada a adopté le *Programme d'action pour l'égalité entre les sexes*, une nouvelle stratégie quinquennale visant à accélérer la mise en œuvre de l'ACS, qui était dirigée par Condition féminine Canada (maintenant Femmes et Égalité des genres Canada ou FEGC), en collaboration avec Santé Canada, le ministère de la Justice et Développement des ressources humaines Canada (maintenant Emploi et Développement social Canada).

En octobre 2004, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO) a été créé. Il avait pour mandat « l'étude des politiques, des programmes, des dépenses (prévisions budgétaires) et des lois des ministères et des organismes dont le travail porte sur des questions relatives à la situation de la femme et l'égalité des genres² ». En avril 2005, le Comité FEWO a déposé un rapport, *L'analyse comparative entre les sexes : Les fondements de la réussite*, qui concluait que des progrès avaient été réalisés en matière d'égalité des sexes au cours des dix années s'étant écoulées depuis le Programme d'action de Beijing, mais que « plusieurs problèmes [restaient] irrésolus » et que l'ACS fournirait les outils nécessaires pour atteindre « une plus grande égalité entre les hommes et les femmes³ ».

En réponse, le gouvernement du Canada a créé le Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes. Le rapport final du groupe d'expertes, *L'égalité pour les femmes : Au-delà de l'illusion*, publié en décembre 2005, recommandait d'adopter une loi qui prévoirait « la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes, la surveillance et l'obligation de faire rapport » par le gouvernement fédéral. La recommandation allait jusqu'à préciser les détails d'un projet de loi proposé, qui « comporterait deux parties qui entreraient en vigueur à cinq années d'intervalle », qui mettrait tout d'abord l'accent sur l'intégration de l'ACS par l'entremise du pouvoir

2 Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, « Mandat » sous [À propos](#).

3 Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, [L'analyse comparative entre les sexes : Les fondements de la réussite](#), Deuxième rapport, avril 2005, p. 47 et 48.



exécutif, puis sur la mise en place de mesures de responsabilisation (dont la création d'un agent indépendant du Parlement)⁴.

Au printemps 2009, à la demande du Comité FEWO, le BVG a produit un rapport sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans différents ministères et organismes fédéraux⁵. Le BVG a alors constaté que « [m]algré l'engagement répété du gouvernement à l'égard de l'ACS depuis 1995, il n'existe aucune politique applicable à l'ensemble du gouvernement fédéral et exigeant que les ministères et les organismes effectuent ce genre d'analyse » et que l'ACS n'était pas prise en compte dans la prise de décisions stratégiques⁶. En réponse au rapport de la vérificatrice générale, Condition féminine Canada (nom de l'époque), le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) ont élaboré le *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes*, qui comportait différents objectifs visant à favoriser une mise en œuvre plus exhaustive de l'ACS dans l'ensemble du gouvernement.

L'analyse comparative entre les sexes ne comprenait officiellement aucun facteur identitaire supplémentaire avant 2011, lorsque Condition féminine Canada a « rebaptisé » son approche en matière d'analyse comparative entre les sexes plus afin d'« encourager la prise en compte des multiples facteurs qui façonnent les expériences et les résultats, au-delà du sexe et du genre⁷ ».

4 Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes, *L'égalité pour les femmes : Au-delà de l'illusion*, Rapport final, décembre 2005, p. 33.

5 Les entités fédérales qui ont fait l'objet de l'audit étaient le ministère des Finances du Canada, Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (maintenant Emploi et Développement social Canada), Affaires indiennes et du Nord Canada (maintenant Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones), le ministère de la Justice du Canada, le Bureau du Conseil privé, Condition féminine Canada, Transports Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Anciens Combattants Canada.

6 Bureau du vérificateur général du Canada, *L'analyse comparative entre les sexes*, Chapitre 1 dans *Printemps 2009 – Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*.

7 Gouvernement du Canada, *Introduction à l'ACS Plus*.

C'est à la suite de ce changement de marque que le modèle de roue ou fleur de l'ACS Plus a été introduit pour la première fois.

En février 2016, le BVG a publié son rapport de l'automne 2015 intitulé *La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes*⁸, à la suite duquel le BCP, le SCT et Condition féminine Canada (à l'époque) se sont tous engagés à améliorer les formations et outils d'ACS Plus mis à la disposition de l'ensemble des ministères afin d'éliminer les obstacles qui nuisent à la mise en œuvre de l'ACS Plus lors du processus d'élaboration des politiques. Le rapport du BVG a également donné lieu à l'élaboration d'un *Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020)*, dans lequel le BCP, le SCT et Condition féminine Canada ont défini plus clairement les mesures qu'ils allaient prendre pour combler les lacunes décelées par le BVG, notamment pour obliger que l'on mène des ACS Plus dans le cadre de la production de mémoires au Cabinet et de présentations au Conseil du Trésor⁹.

La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, entrée en vigueur en 2018, exige entre autres que le ministre des Finances mène et publie une ACS Plus pour le budget et les documents connexes¹⁰. L'année 2018 a aussi été marquée par la création de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), transformant ainsi l'organisme fédéral Condition féminine Canada en un ministère officiel du gouvernement du Canada¹¹.

En mai 2022, le BVG a publié le rapport *Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus*, conçu dans l'objectif de déterminer si le BCP, le SCT et FEGC avaient « fait progresser la mise en œuvre de [l'ACS Plus] au sein de l'administration fédérale selon leurs réponses à certaines recommandations sélectionnées » issues du rapport de 2016¹². L'audit a déterminé que, même si le BCP, le SCT et FEGC¹³

8 Même si le titre de cet audit ne réfère pas au « Plus » de l'ACS et qu'il se concentre plus largement sur l'analyse comparative entre les genres, la vérification s'appuyait sur la mise en œuvre du cadre de l'ACS Plus du gouvernement fédéral.

9 Femmes et Égalité des genres Canada, [Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes \(2016-2020\)](#).

10 Pour de plus amples renseignements sur la *Loi sur la budgétisation sensible aux sexes* et ses dispositions législatives, voir « [Section 9 : édicition de la Loi sur la budgétisation sensible aux sexes](#) » dans le *Résumé législatif du projet de loi C-86 : Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé à Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures*, publication no 42-1-C86-F, Bibliothèque du Parlement, 14 décembre 2018.

11 Gouvernement du Canada, [Mandat de Femmes et Égalité des genres Canada](#).

12 Bureau du vérificateur général du Canada, « [Objet de l'audit](#) », [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3, 2022 – [Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada](#).

13 Bureau du vérificateur général du Canada, « [Constatations, recommandations et réponses](#) », [Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus](#), Rapport 3, 2022 – [Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada](#).

avaient pris certaines mesures pour recenser et supprimer les obstacles à la mise en œuvre de l'ACS Plus, ils doivent en faire davantage pour aider les ministères et les organismes à intégrer pleinement l'ACS Plus dans la conception de politiques, de programmes et d'initiatives du gouvernement et pour améliorer le suivi des résultats pour différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre et la création de rapports connexes.

La vérificatrice générale du Canada, Karen Hogan, a déclaré ce qui suit à propos du rapport de 2022 : « certains obstacles de longue date que nous avons déjà relevés continuaient de nuire à la pleine mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble du gouvernement¹⁴ ».

Lors de leur comparution devant le comité, des représentantes de FEGC ont rappelé que le rapport du BVG de 2016 avait mené à la publication du *Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016–2020)* et ont confirmé que par suite du rapport du BVG de 2022, FEGC travaille à la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action afin de donner suite aux recommandations contenues dans ce rapport de vérification, de concert avec le Bureau du Conseil privé et le SCT¹⁵. Un représentant de FEGC a ensuite confirmé au comité¹⁶ que ce plan d'action devait être déposé par la fin du mois de novembre 2022.¹⁷



« Il s'est écoulé 25 ans depuis que le gouvernement a pris un engagement en faveur de l'ACS Plus. Les progrès réalisés pour recenser et supprimer les obstacles sont lents. Malgré nos travaux antérieurs et nos recommandations précédentes, il est difficile de déterminer si les mesures prises permettent d'atteindre de meilleurs résultats en matière d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion. »

Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada

14 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

15 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada).

16 Femmes et Égalité des genres Canada, *Information supplémentaire*, mémoire présenté au Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 14 novembre 2022.

17 Aucun plan d'action n'était disponible en janvier 2023.

05

En quoi consiste
l'analyse comparative
entre les sexes plus?

Si la notion de l'ACS Plus est difficile à saisir, c'est en grande partie parce qu'il s'agit d'une approche conçue par le gouvernement du Canada pour les besoins de l'analyse des politiques fédérales. Il est rare qu'il en soit question à l'extérieur du contexte des ministères, organismes et programmes fédéraux, et elle n'existe qu'au Canada. Essentiellement, l'ACS Plus constitue l'interprétation par le gouvernement du Canada de l'analyse intersectionnelle des politiques dont l'objet est de déterminer comment les politiques, programmes et initiatives du gouvernement fédéral ont une incidence différente sur des segments différents de la population canadienne, et d'utiliser cette information pour éviter que des personnes soient lésées ou exclues.

Selon la définition officielle adoptée par FEGC, l'ACS Plus est « un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse pour évaluer les inégalités systémiques, ainsi qu'un moyen de déterminer comment différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent vivre les politiques, programmes et initiatives¹⁸ ». Lors de sa comparution devant le comité, l'honorable Marci Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, a ajouté que l'ACS Plus est le principal outil utilisé par le gouvernement pour orienter les

initiatives gouvernementales et veiller à ce qu'elles soient inclusives et qu'elles répondent aux besoins des diverses personnes¹⁹.



18 Femmes et Égalité des genres Canada, [Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus?](#), octobre 2022.

19 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 27 octobre 2022 (L'honorable Marci Ien, C.P., députée, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Femmes et Égalité des genres Canada).

Des témoins ont également présenté leur propre conception de l'ACS Plus et de l'analyse intersectionnelle des politiques, avec ses nuances. Selon la vérificatrice générale, l'ACS Plus, est « l'outil principal qu'utilise le gouvernement pour examiner comment le genre et d'autres facteurs identitaires peuvent influencer sur la façon dont les Canadiennes et les Canadiens vivent la prestation de services et de programmes²⁰ ». Kimberly Nesbeth d'Elevate Policy a affirmé pour sa part que l'ACS Plus « sert d'outil incontournable pour l'analyse de l'équité, mais elle considère la race comme un facteur de diversité relégué au second plan par une approche axée sur le genre²¹ ». Quant à Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, à l'Université de Calgary, elle a souligné « l'importance de passer à une approche intersectionnelle critique de l'analyse et du développement des politiques » en dépassant la question du sexe pour se pencher « sur les systèmes, les processus et les structures de pouvoir qui donnent un sens à l'identité²² ».

Comme Anna Cameron, de nombreux témoins ont fait part de leurs différents points de vue sur l'appellation et la compréhension de l'« ACS Plus », de même que sur ce qui pourrait lui permettre d'évoluer et de devenir un meilleur outil.



« L'analyse comparative entre les sexes plus demeure le principal mécanisme utilisé par le gouvernement fédéral pour traiter les questions d'égalité et de diversité dans les politiques publiques. Cependant, l'ACS Plus n'intègre que dans une faible mesure l'intersectionnalité et ne constitue pas un cadre suffisant pour réaliser une analyse intersectionnelle des politiques. En particulier, l'ACS Plus néglige certains concepts fondamentaux relatifs au pouvoir et à la partialité et ne considère les questions d'identité que de manière additive et non intersectionnelle. »

Lindsay Tedds et Jennifer Robson dans *Impacts de la pandémie de COVID-19 sur les femmes au Canada*, un recueil d'essais de la Société royale du Canada

20 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

21 Kimberly Nesbeth, *Réponse au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'élaboration des politiques*, mémoire présenté au Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 16 septembre 2022.

22 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

L'intersectionnalité et le « Plus »

Avec l'ajout du « Plus » à l'ACS en 2011, l'outil a été remanié afin de tenir compte « de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge, et les handicaps de nature physique ou mentale, et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales²³ ». Le comité reconnaît les complexités et les défis que comportent tous les facteurs identitaires, tant ceux qui sont énumérés ici que les autres. Dans les discussions du comité sur l'ACS Plus, certaines considérations comme l'indigénéité, la race, l'ethnicité, le genre, le handicap et les personnes 2ELGBTQI+ ont été présentées, bien que cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Frances McRae, sous-ministre responsable de FEGC, a exprimé les mêmes sentiments, déclarant que l'ACS Plus est essentiellement une question d'équité, de justice et d'inclusion et que pour certaines initiatives, certaines parties de l'intersectionnalité sont plus importantes que d'autres²⁴.

Il convient de noter que, exception faite des femmes et des peuples autochtones, qui ont leurs ministères propres, les trois autres groupes mentionnés ici (personnes 2ELGBTQI+, personnes handicapées et personnes racisées) sont tous visés par des stratégies ou des plans d'action fédéraux.

Des témoins ont parlé de l'importance de ne pas exclure les garçons et les hommes de la discussion sur le genre. La ministre Ien a employé la métaphore d'un aigle qui ne peut voler avec une seule aile, en indiquant que, de même, les considérations sur le genre devraient tenir compte des garçons et des hommes aussi, lorsque cela est pertinent²⁵. En ce qui concerne l'éventail complet des genres, Egale Canada a déclaré dans son mémoire qu'il est « prometteur de voir des références directes aux personnes non binaires et de genre divers » dans les modèles d'ACS Plus²⁶. L'organisme a toutefois noté que le vécu et les besoins des personnes 2ELGBTQI+ ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques. Egale Canada a formulé de nombreuses recommandations pour corriger ces lacunes, y compris que l'ACS Plus soit élargie pour y inclure une formation sur les compétences culturelles des personnes 2ELGBTQI+ et sur Espace positif²⁷.

23 Femmes et Égalité des genres Canada, [Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus?](#), octobre 2022.

24 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 27 octobre 2022 (Frances McRae, sous-ministre, Femmes et Égalité des genres Canada).

25 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 27 octobre 2022 (L'honorable Marci Ien, C.P., députée, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Femmes et Égalité des genres Canada).

26 Egale Canada, [Considérations liées aux personnes 2ELGBTQI+ dans les processus d'élaboration des politiques d'ACS Plus](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 23 septembre 2022.

27 Egale Canada, [Considérations liées aux personnes 2ELGBTQI+ dans les processus d'élaboration des politiques d'ACS Plus](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 23 septembre 2022.

L'organisme a conclu qu'altersexualiser l'ACS Plus serait conforme au mandat du *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ 2022*, particulièrement au domaine prioritaire six, qui vise à « intégrer les enjeux qui touchent les communautés 2ELGBTQI+ au travail du gouvernement du Canada²⁸ ».

Bonnie Brayton, directrice générale du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFHC), a présenté des données de Statistique Canada montrant que 24 % des femmes au Canada vivent avec un handicap et que cette proportion ne tient pas compte des handicaps non diagnostiqués et non déclarés²⁹. Dans un mémoire présenté au comité, Bonnie Brayton a dit qu'il ne fallait pas considérer les femmes handicapées comme une population homogène étant donné que leurs besoins et leurs vécus sont très diversifiés³⁰. Le RAFHC a aussi dit craindre que bien que le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada « intègre l'intersectionnalité, [il] ne propose pas de mesures stratégiques à l'appui des femmes, des filles et des personnes non binaires en situation de handicap³¹ ». En l'occurrence, le RAFHC craint que le Plan d'action serve à compartimenter davantage les considérations en matière de handicap plutôt que les intégrer globalement dans une approche intersectionnelle.



« Je comprends que l'intention du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap est de veiller à ce que nous atteignons l'objectif de la mise en œuvre complète d'ici 2040. Mais dans la réalité, je travaille avec des ministères, des gens qui définissent les politiques et les programmes et avec des gens qui travaillent avec nous sur les subventions. Ce qui est clair dans toutes ces conversations, c'est qu'il y a un véritable défi pour ce qui est de maintenir la cohérence avec l'ACS Plus, en raison des changements dans les ministères et parmi le personnel. Je suis certaine que le Plan d'action entraînera le même genre de défis. »

Bonnie Brayton, RAFHC

28 « Intégrer les enjeux qui touchent les communautés 2ELGBTQI+ au travail du gouvernement du Canada » dans Femmes et Égalité des genres Canada, *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+*, 2022.

29 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

30 Bonnie Brayton et coll. au nom du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFHC), *L'ACS Plus : nous sommes plus qu'un « Plus »*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 17 octobre 2022.

31 Bonnie Brayton et coll. au nom du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFHC), *L'ACS Plus : nous sommes plus qu'un « Plus »*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 17 octobre 2022.



Des fonctionnaires de FEGC ont parlé de la façon dont l'ACS Plus coïncide avec le produit d'une autre initiative fédérale : le Secrétariat de lutte contre le racisme, qui relève de Patrimoine canadien. Lisa Smylie, directrice générale, Direction de la recherche, des résultats et de la livraison à FEGC, a dit que, lors de la mise à jour des outils d'ACS Plus en 2021, FEGC a travaillé de concert avec le Secrétariat pour examiner les aspects de la race, de la racialisation et de la religion³². Dans un mémoire présenté au comité, Kimberly Nesbeth a toutefois déclaré que l'ACS Plus « fait un traitement inadéquat de la race et de la racialisation » et qu'il ne tient pas compte du rôle que jouent les systèmes et institutions fédéraux dans la perpétuation de diverses formes de discrimination³³.

Elevate Policy a créé un *Cadre d'analyse des politiques antiracisme*, qui met l'accent sur l'éradication de toutes les formes de discrimination raciale et qui fait la lumière sur la façon dont le racisme systémique et institutionnel peut fonctionner dans les systèmes d'élaboration des politiques³⁴.

« L'utilisation continue de l'ACS Plus dans sa forme actuelle, où la race et le racisme sont continuellement marginalisés dans les processus d'élaboration des politiques, perpétue d'une certaine façon le racisme systémique et institutionnel. »

Kimberly Nesbeth, Elevate Policy

32 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et égalité des genres Canada).

33 Kimberly Nesbeth, *Réponse au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'élaboration des politiques*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 16 septembre 2022.

34 Kimberly Nesbeth, *Réponse au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'élaboration des politiques*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 16 septembre 2022.

Dans son mémoire, Kimberly Nesbeth a présenté l'intention originale de l'intersectionnalité, que Kimberlé Crenshaw a défini en 1989 comme étant une réponse à l'échec des instruments et systèmes juridiques antidiscrimination pour ce qui est de comprendre les interactions complexes et multidimensionnelles de la race et du sexe dans le vécu des femmes noires³⁵. En 2017, Kimberlé Crenshaw a soutenu que l'intersectionnalité est une lentille qui permet de voir où les pouvoirs entrent en conflit, où ils s'emboîtent et où ils se recourent³⁶.

Or, Kimberlé Crenshaw a elle-même noté que les questions d'intersectionnalité ne se limitent pas au seul vécu des femmes noires. Des témoins ont fait part au comité de leur compréhension de l'intersectionnalité et ont indiqué comment les divers vécus sont actuellement représentés dans l'ACS Plus. Lisa J. Smith de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a souligné l'importance de l'intersectionnalité, déclarant que les identités croisées sont le fondement de l'ACS Plus et qu'il ne faut pas oublier que la personne dans son ensemble comporte de nombreux facteurs identitaires croisés³⁷.



35 Kimberly Nesbeth, [Réponse au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'élaboration des politiques](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 16 septembre 2022.

36 Columbia Law School, *Kimberlé Crenshaw on Intersectionality, More than Two Decades Later*, 8 juin 2017.

37 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 28 septembre 2022 (Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, Relations internationales et parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada).

Dans le rapport de mai 2022, la vérificatrice générale a désigné le « manque d'attention portée à l'intersectionnalité » comme l'un des trois principaux obstacles à la mise en œuvre efficace de l'ACS Plus au sein du gouvernement fédéral³⁸. De nombreux témoins ont dit partager ce point de vue :

- Egale Canada a déclaré que la principale lacune de l'actuelle ACS Plus est l'absence d'une approche véritablement intersectionnelle³⁹.
- Sarah Kaplan, directrice de l'Institut sur le genre et l'économie à l'Université de Toronto, a déclaré que « l'intersectionnalité n'est pas encore appliquée efficacement » et que le « Plus » « met l'accent sur l'ajout de la race, du revenu, de l'incapacité ou de l'indigénité au sexe plutôt que sur leur prise en compte simultanée afin de comprendre comment les répercussions des politiques, qu'elles soient négatives ou positives, peuvent être amplifiées ou atténuées en raison de ces intersections⁴⁰ ».
- Anna Cameron a déclaré qu'il est essentiel d'intégrer l'intersectionnalité à l'ACS Plus parce que l'ACS Plus ne tient pas vraiment compte des systèmes d'oppression, des structures de pouvoir, des institutions ou de l'État⁴¹.

Enfin, Anna Cameron a conclu que, pour transformer l'ACS Plus en analyse intersectionnelle, il faut « déployer un effort collectif pour combler cette lacune, c'est-à-dire investir et mettre en place l'infrastructure nécessaire au lancement et au maintien d'un réseau pancanadien d'universitaires, de praticiens et de leaders sectoriels et communautaires qui travaillent à la jonction des politiques et de l'intersectionnalité⁴² ».

38 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

39 Egale Canada, *Considérations liées aux personnes 2ELGBTQI+ dans les processus d'élaboration des politiques d'ACS Plus*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 23 septembre 2022.

40 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

41 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

42 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

Le modèle en forme de fleur de l'ACS Plus – toujours pertinent?

Quand la désignation ACS a été remplacée par ACS Plus, le modèle en forme de fleur a été adopté afin de mettre en évidence l'intersectionnalité dans « l'éventail de facteurs qui, ensemble, façonnent ces expériences et résultats⁴³ ». Aux facteurs du sexe et du genre ont été ajoutés ceux de la langue, de l'origine ethnique/race, de la religion, de l'âge, du handicap, du lieu de résidence, de la culture, du revenu, de l'orientation sexuelle et de la scolarité. Des témoins ont fait part au comité de certaines préoccupations au sujet de ce modèle d'ACS Plus, disant plus particulièrement qu'il implique des caractéristiques identitaires additives, plutôt qu'un cadre intersectionnel.

Lindsay Tedds, directrice scientifique des Politiques financières et économiques à l'Université de Calgary, a dit que « l'un des plus gros problèmes ou défis auxquels nous sommes confrontés, c'est que la représentation de l'analyse comparative entre les sexes est dans cette fleur, qui essaie d'indiquer que nos identités sont fixes et additives⁴⁴ ». Anna Cameron a ajouté que le moment serait bien choisi pour « laisser la fleur de côté⁴⁵ ».

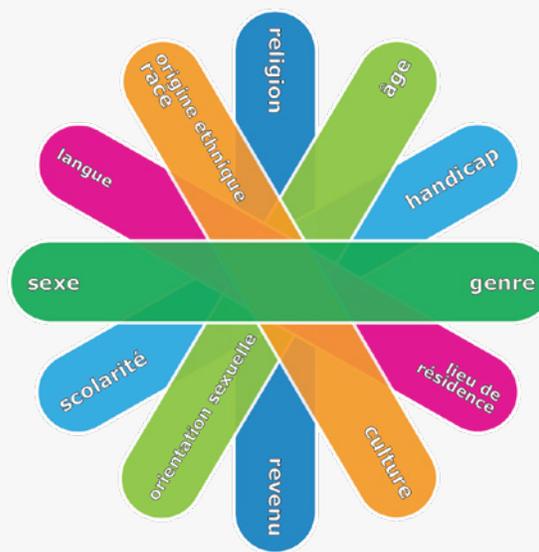


Image du modèle en forme de fleur de l'ACS Plus, adopté en 2011 par Condition féminine Canada, comme on appelait le Ministère à l'époque

43 [Introduction à l'ACS Plus](#), dans Femmes et Égalité des genres Canada, [Module 3 - Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

44 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée en économie et directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

45 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

Yolande Bouka, professeure adjointe au Département des sciences politiques de l'Université Queen's, a décrit comme suit l'un des problèmes avec l'illustration de la fleur⁴⁶ :

[T]rois éléments sont souvent omis de ce cadre, à savoir le temps, le lieu et l'espace. Ces analyses varient en fonction du temps, et il faut souvent faire une étude longitudinale. Les éléments changent en fonction de l'endroit où se trouvent les personnes ou les groupes, mais aussi en fonction de leur place dans les sociétés, des géographies et du système international, selon la personne qui effectue l'analyse.

Une nouvelle marque pour l'ACS Plus?

Si l'ACS Plus ne représente pas adéquatement ce que le gouvernement souhaite réaliser, les membres du comité ont demandé s'il ne faudrait pas le renommer. Des témoins ont indiqué qu'une nouvelle appellation « pose[rait] problème⁴⁷ » et ne serait probablement pas la solution à long terme vers une analyse intersectionnelle plus complète⁴⁸. D'autres témoins, comme Yolande Bouka, ont cependant fait observer que « le degré de confort de la population à l'égard des questions d'égalité des sexes dans notre pays⁴⁹ » est peut-être le véritable problème.

En ce qui concerne l'accent mis sur l'analyse comparative entre les sexes par rapport à la mention « Plus », les témoins ont tous convenu que malgré la complexité de l'analyse intersectionnelle inhérente à l'ACS Plus, l'ACS devrait conserver la mention « Plus ». Jane Stinson, chercheuse associée à l'Institut canadien de recherches sur les femmes, a déclaré qu'il « est difficile de tout faire », mais qu'il faut « tenir compte du sexe et de toutes les considérations liées au “plus” » et qu'il est « important de garder le tout ensemble et de débattre [de] la façon dont nous faisons l'ACS Plus ».

46 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, à titre personnel).

47 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

48 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

49 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, à titre personnel).

La vérificatrice générale a déclaré que si « l'on séparait maintenant les deux éléments [de l'ACS Plus], il y aurait deux aspects à considérer. Je craindrais que l'on en vienne à oublier l'un de ses aspects⁵⁰. » Yolande Bouka a ajouté ne pas savoir comment on pourrait « faire une ACS sans le “plus” », étant donné que « le cadre analytique lui-même repose sur une approche intersectionnelle⁵¹ ». Paulette Senior, présidente et directrice générale de la Fondation canadienne des femmes, a affirmé que l'ACS sans le « plus » suppose une forme d'exclusion, tout en indiquant que, pour être vraiment inclusifs, « nous ne devons pas simplement ajouter le “plus”; nous devons nommer le “plus”⁵² ».

Si une nouvelle appellation était donnée à l'ACS Plus, des témoins ont proposé d'utiliser « intersectionnalité » dans le nom afin de recentrer l'objet de l'analyse. Selon Paulette Senior, le « mieux que nous puissions faire et que nous avons fait, c'est l'intersectionnalité⁵³ ». Jane Stinson et Bonnie Brayton ont dit partager ce point de vue, avec Bonnie Brayton soulignant que le symbole « plus limite les diverses expériences vécues et les besoins de divers groupes marginalisés et en quête d'équité en les regroupant en une seule entité⁵⁴ ». Lindsay Tedds a présenté l'idée d'un « cadre d'analyse politique intersectionnel inclusif », qui reprendrait « le cadre politique habituel – efficacité, équité et ce genre de choses – en y ajoutant une lentille de justice sociale et une lentille intersectionnelle⁵⁵ ».

Enfin, pour Wendy Cukier, fondatrice et directrice de l'Institut de la diversité à Université métropolitaine de Toronto, la solution « serait de simplement renommer l'analyse comme analyse selon le sexe et la diversité ou quelque chose qui reflète clairement que le “plus” est autre chose qu'un simple ajout⁵⁶ ».

01

Recommandation : Que le gouvernement du Canada, sous la direction de Femmes et Égalité des genres Canada, modifie l'appellation de l'ACS Plus pour qu'elle devienne l'analyse du genre et de la diversité.

50 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

51 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, à titre personnel).

52 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Paulette Senior, présidente et directrice générale, Fondation canadienne des femmes).

53 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Paulette Senior, présidente et directrice générale, Fondation canadienne des femmes).

54 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

55 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée en économie et directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

56 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

L'ACS Plus culturellement pertinente

En ce qui concerne l'analyse intersectionnelle, les gens de diverses cultures peuvent aborder le processus analytique selon des perspectives différentes. Divers témoins ont dit que le modèle actuel de l'ACS Plus ne tient pas suffisamment compte du vécu et des connaissances de nombreux Canadiens, particulièrement ceux des peuples et des communautés autochtones. Les organisations métisses, inuites et des Premières Nations ont toutes dit avoir élaboré leurs propres outils d'analyse comparative entre les sexes culturellement pertinente (ACSCP).

Lisa Smith a défini ainsi l'ACSCP⁵⁷ :

Il s'agit d'un outil d'analyse important qui permet d'évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des lois sur les femmes et les filles autochtones, ainsi que sur les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre.

Articulée autour du savoir ancestral, l'ACSCP tient compte des problèmes historiques et actuels des peuples autochtones, dont les répercussions de la colonisation et des traumatismes intergénérationnels. Elle prend en compte les traditions, les structures et les normes sociales patriarcales importées d'Europe

qui ont été imposées aux communautés autochtones depuis la rencontre des deux mondes, et qui ont eu des conséquences dévastatrices sur leur gouvernance, leurs relations communautaires et familiales, avec des incidences directes sur leur santé et leur bien-être.

L'ACSCP intègre aussi les contextes culturels, géographiques, historiques et spirituels particuliers et les forces de diverses communautés autochtones qui ont survécu et résisté à l'imposition de visions du monde patriarcales. Elle est plus inclusive et socialement plus juste. Une perspective sexospécifique adaptée à la culture est une façon de réduire au minimum le risque de préjudice et d'accroître la sécurité.

Lisa Smith a affirmé qu'en l'absence d'une ACSCP, « on risque de perpétuer davantage la marginalisation et l'oppression des femmes autochtones, ou la violence exercée contre elles. Il est essentiel d'envisager les répercussions particulières des politiques et des programmes à l'endroit des femmes des Premières Nations, des Métisses et des Inuites⁵⁸. » Elle a aussi souligné que compte tenu de l'importance de comprendre les traumatismes et leurs incidences sur le vécu des Autochtones, l'interprétation actuelle de l'ACS Plus n'est pas à la hauteur et devrait inclure une approche tenant compte des traumatismes⁵⁹.

57 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, relations internationales et relations parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada).

58 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, relations internationales et relations parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada).

59 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, relations internationales et relations parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada).

Sarah Kaplan a mentionné que l'ACS Plus devrait incorporer davantage d'outils adaptés à la culture et que les « ministères et les organismes devraient investir du temps pour y avoir accès et renforcer leurs capacités en les utilisant ou en mobilisant certains de ces organismes communautaires pour les aider à les utiliser⁶⁰ ». Elle a ajouté que même s'il s'agit « en partie de mobiliser ces collectivités [autochtones], [...] il faut accorder beaucoup plus d'attention au renforcement de ces compétences⁶¹ ».



« J'ai fait des études coloniales à la faculté de droit. Je dois constamment déconstruire mes propres pensées. »

Lisa J. Smith, Association des femmes autochtones du Canada

L'ACS Plus culturellement pertinente et spécifique aux Premières Nations

Lisa Smith a énoncé quatre piliers pour une ACSCP du point de vue des Premières Nations⁶² :

D'abord, elle est fondée sur les distinctions, c'est-à-dire qu'elle reconnaît les expériences vécues respectives des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve, avec ou sans statut, des Inuits bénéficiaires ou non d'un accord de règlement de revendications territoriales, et des Métis. Deuxièmement, elle inclut la diversité de genre : cisgenre, transgenre, fluide ou non genré. Troisièmement, elle tient compte de l'intersectionnalité de diverses identités comme l'appartenance culturelle, la race, la classe, la capacité, l'orientation sexuelle, et cetera. Enfin, elle accorde de la valeur aux modes de connaissance des femmes autochtones.

60 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

61 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

62 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, relations internationales et relations parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada).

Lisa Smith a indiqué que l'AFAC « aura une trousse fin prête plus tard cet automne qui, nous l'espérons, aidera tous les sénateurs et tout le monde⁶³ ». Elle ajoutée que la trousse « [est influencée] par les membres de l'AFAC partout au pays » et qu'elle permettra « d'aborder les différences régionales et culturelles au sein de cette structure de gouvernance⁶⁴ ».

L'ACS Plus culturellement pertinente et spécifique aux Inuits

Gerri Sharpe, présidente de l'association Pauktuutit Inuit Women of Canada, a partagé qu'en 2019, l'organisme Pauktuutit a commencé à élaborer un cadre d'ACS Plus propre aux Inuits « comme outil de politique et de recherche afin d'inscrire dans une démarche intersectionnelle la compréhension des nombreux facteurs psychosociaux, économiques et politiques qui façonnent le vécu des femmes inuites⁶⁵ ». Elle a en outre souligné que le cadre d'ACS Plus propre aux Inuits « est fondé sur les forces, c'est-à-dire qu'il s'appuie sur la conviction que les gens et les collectivités ont déjà des atouts, de l'expérience et des moyens, qu'ils ont les ressources et peuvent acquérir de nouvelles compétences et résoudre des problèmes,

qu'ils peuvent utiliser les compétences en place pour cerner leurs préoccupations et y répondre⁶⁶ ».

Gerri Sharpe a décrit ainsi le cadre d'ACS Plus propre aux Inuits⁶⁷ :

- Il constitue un outil pour élaborer des politiques et des programmes qui débouchent sur une plus grande équité pour les femmes, les enfants et les familles inuits.
- Il donne un rôle central aux Inuits et à leur capacité d'agir et de résister aux forces d'oppression comme le colonialisme, le racisme et le sexisme.
- Il est fondé sur un profond respect pour la vision du monde, les valeurs et le savoir ancestral des Inuits.
- Il exige le partage du pouvoir par lequel les Inuits déterminent les politiques et les programmes qui touchent leur vie.
- Il est centré sur l'IQ, c'est-à-dire *l'Inuit Qaujimajatuqangit* (savoir ancestral des Inuits).

63 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, relations internationales et relations parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada).

64 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, relations internationales et relations parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada).

65 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Gerri Sharpe, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

66 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Gerri Sharpe, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

67 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Gerri Sharpe, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

Amanda Fletcher, analyste principale des politiques à l'association Pauktuutit, a ajouté que le cadre d'ACS Plus propre aux Inuits a été créé avec les communautés inuites et que l'organisme Pauktuutit continuera à travailler avec les Inuits pour « trouver, à partir d'un grand nombre de ces éléments, une façon d'utiliser le cadre de façon plus normalisée et holistique sur le terrain⁶⁸ ».

L'ACS Plus culturellement pertinente et spécifique aux Métis

Melanie Omeniho, présidente de l'organisme Les Femmes Michif Otipemisiwak (LFMO), a dit qu'en 2019, LFMO a créé une trousse d'ACS Plus adaptée à la culture des Métis parce qu'il n'existait pas de trousse d'analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture et que les outils qui existaient « passaient à côté des problèmes⁶⁹ ».

La trousse d'ACS Plus adaptée aux Métis a été créée en s'inspirant « de ce qui se fait [à FEGC], mais en allant plus loin pour inclure [les] façons de penser [les] valeurs et [les] visions du monde [des Métis], et pour rendre compte des personnalités uniques des femmes et des personnes de divers genres qui composent la société métisse⁷⁰ ».

Concrètement, la trousse d'ACS Plus adaptée aux Métis⁷¹ :

- est fondée sur la consultation, en invitant des femmes, des jeunes, des aînés et des personnes de diverses identités de genre;
- fait référence aux réalités actuelles, historiques et politiques des Métis;
- est axée sur la collaboration, les forces et les distinctions, et accorde une égale valeur aux formes courantes et aux formes ancestrales du savoir.



68 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Amanda Fletcher, analyste principale des politiques, ACS+, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

69 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

70 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

71 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

Melanie Omeniho a indiqué que l'ACS Plus adaptée aux Métis est utilisée par les gouvernements métis, ainsi que par des gouvernements provinciaux et des ministères fédéraux⁷². Elle a cependant ajouté que, malheureusement, si certains ministères fédéraux se sont montrés « ouverts et réceptifs », d'autres, comme Environnement et Changement climatique Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et Emploi et Développement social Canada, n'ont pas été « aussi ouverts et réceptifs⁷³ ».

Le rôle des organisations de la société civile et du milieu universitaire

Des experts d'organisations de la société civile et du milieu universitaire ont décrit leurs rôles respectifs dans l'intégration de l'ACS Plus et dans le renforcement de la capacité à la mettre en œuvre. Lisa Smylie, de FEGC, a déclaré que pour la conception des outils et des ressources aux fins de l'ACS Plus, le Ministère a travaillé de concert avec diverses organisations de la société civile, des peuples autochtones et des universitaires, y compris l'Institut sur le genre et l'économie, la Fondation canadienne des femmes et le RAFHC⁷⁴. Elle a ajouté que Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada avaient travaillé en collaboration avec Pauktuutit, LFMO et l'AFAC pour créer des documents d'ACS Plus adaptés à la culture⁷⁵. Tout en reconnaissant qu'un certain travail a été réalisé, Sarah Kaplan a affirmé que les ministères et organismes fédéraux devraient investir plus de temps et des fonds pour appuyer les ressources d'ACS Plus inclusives et adaptées à la culture et développer les compétences requises pour les utiliser⁷⁶.

72 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

73 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

74 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et égalité des genres Canada).

75 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et égalité des genres Canada).

76 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

Bonnie Brayton a mentionné que FEGC collabore avec des organisations de la société civile, des communautés autochtones et des établissements universitaires dans le cadre de contrats portant sur l'ACS Plus. Bien que cela permette de consulter une plus grande diversité de personnes, la réalité que vivent ces groupes est que « la plus grande partie du travail lié à l'ACS Plus est encore effectuée par des organismes de la société civile qui travaillent avec le gouvernement et les responsables des politiques⁷⁷ ».



« Nous n'avons pas cette machine géante derrière nous pour le faire, mais nous devons le faire. Nous sommes constamment placés dans une situation qui nous oblige à examiner à peu près tous les appels de propositions qui sont lancés pour déterminer si nous pouvons trouver un partenaire, un intervenant adapté ou quelqu'un qui pourrait intervenir pour s'assurer que les femmes handicapées, qui représentent une population énorme, sont prises en compte, et que si nous ne pouvons pas participer à la conversation, quelqu'un qui se soucie d'elles pourra le faire. »

Bonnie Brayton, RAFHC

Lindsay Tedds a dit elle aussi que les organisations de la société civile font face à des problèmes de capacité : « L'enseignement, la recherche, le service – il y a des limites à ce que nous pouvons faire⁷⁸. » Elle a ajouté que les « capacités au sein du monde universitaire font également défaut⁷⁹ ». Anna Cameron a fait observer que, pour évoluer vers une analyse intersectionnelle concrète et efficace et pour se donner les moyens de le faire, nous « devons former les étudiants en politique à l'intersectionnalité et à l'ACS Plus au moment même où nous leur enseignons comment rédiger des notes d'information, où nous leur présentons les éléments du cycle politique, où nous leur parlons des volets politiques⁸⁰ ». Cet apprentissage doit être plus que facultatif.

77 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

78 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée en économie et directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

79 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée en économie et directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

80 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).



« Je travaille sur l'élaboration d'une vision au sein de la communauté des politiques publiques, non seulement du milieu universitaire, mais aussi des sociétés civiles. Je cherche à nous réunir dans le cadre d'une analyse transdisciplinaire intersectionnelle d'études de politiques publiques qui comprend à la fois la conception et la mise en œuvre. La mise en place de ce réseau nécessite des efforts. La mise en place de ce réseau prend du temps. »

Lindsay Tedds, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, Université de Calgary

De l'avis de Sarah Kaplan, pour remédier aux problèmes de capacité, le gouvernement devrait mobiliser davantage « les organismes communautaires et universitaires qui possèdent des connaissances sur l'ACS Plus et [...] les soutenir financièrement, en les faisant participer à la collecte de données et à la conception conjointe de politiques et de programmes⁸¹ ». Elle a ajouté que « le gouvernement a vraiment l'occasion d'aider ces organisations à offrir cette formation et à partager ces connaissances avec les collectivités⁸² ».

02

Recommandation : Que le gouvernement du Canada s'associe a) aux collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire dans l'établissement des connaissances, des outils et des infrastructures requis pour assurer une mise en œuvre et une évaluation significatives afin d'améliorer l'ACS Plus et de renforcer son application.

81 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

82 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).



Forces de l'ACS
Plus et exemples
de réussites

Si la plupart des observations des témoins ont mis l'accent sur l'amélioration de la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein du gouvernement fédéral, certains témoins ont formulé des commentaires sur les forces de l'ACS Plus dans sa forme actuelle. Sarah Kaplan a affirmé que les « Canadiens peuvent être fiers que l'ACS Plus intersectionnelle soit reconnue par le gouvernement canadien comme une compétence clé à l'appui de l'élaboration de programmes et de politiques efficaces⁸³ ».

Sarah Kaplan a aussi souligné que « l'introduction de l'ACS Plus dans l'analyse des politiques du gouvernement a été une étape essentielle pour s'assurer que les politiques, les règlements et les programmes favorisent une plus grande équité dans la société canadienne, qui a également été renforcée par la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* et le Cadre des résultats relatifs aux sexes présenté dans le budget de 2018⁸⁴ ».

Mentionnant certains exemples de réussites, Wendy Cukier a ajouté que des programmes ont mis en œuvre des changements après que l'ACS Plus a été faite, dont le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat et le Défi 50-30⁸⁵. La sous-ministre de FEGC a aussi formulé des observations sur le rôle de l'ACS Plus dans l'élaboration de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat et de son Fonds pour les femmes en entrepreneuriat⁸⁶. Lisa Smylie a mentionné que l'ACS Plus a été intégrée au processus d'élaboration des politiques dans le cadre de la réponse d'urgence à la COVID-19 et que, ayant été appliquée dès le début de l'élaboration des politiques, elle a eu un véritable effet sur les programmes et le financement offerts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables⁸⁷.

83 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

84 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

85 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

86 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Frances McRae, sous-ministre, Femmes et Égalité des genres Canada).

87 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et égalité des genres Canada).

En ce qui concerne la mise en œuvre générale de l'ACS Plus, FEGC a fait état des réalisations suivantes, mesurées de 2019 à 2020⁸⁸ :

- augmentation de 12 % des ressources dans les ministères chargés de l'ACS Plus;
- augmentation de 6 % du nombre de champions de l'ACS Plus dans les ministères;
- augmentation de 9 % du nombre de ministères ayant un plan de mise en œuvre de l'ACS Plus;
- augmentation de 12 % du nombre de ministères ayant une politique officielle d'ACS Plus.

FEGC a aussi fait état de progrès réalisés dans le budget fédéral pour la mise en œuvre de l'ACS Plus⁸⁹ :

- dans le budget de 2019, 8 % des propositions utilisaient l'ACS Plus;
- dans le budget de 2021, 15 % des propositions utilisaient l'ACS Plus;
- dans le budget de 2022, 85 % des propositions utilisaient l'ACS Plus.

Avec l'adoption de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* en 2018, le gouvernement du Canada s'est doté d'une politique officielle consistant à « tenir compte des sexes et de la diversité dans le cadre de la prise de toutes décisions en matière de fiscalité et d'allocation de ressources » et à « rendre publics des renseignements sur les répercussions des décisions d'État, selon le sexe et en matière de diversité⁹⁰ ».

88 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et égalité des genres Canada).

89 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et égalité des genres Canada).

90 *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*, L.C. 2018, ch. 27, art. 314, al. 2b) et 2c).





Obstacles à la mise
en œuvre complète
de l'ACS Plus

Compte tenu du rapport de 2022 de la vérificatrice générale, qui conclut qu'il subsiste des obstacles importants à la mise en œuvre complète de l'ACS Plus, il n'est pas surprenant que de nombreux témoins aient formulé des observations sur ces divers obstacles, en plus de proposer des solutions pour les surmonter. Lors des audiences du comité, la vérificatrice générale et les témoins ont fait état des principaux obstacles suivants : la formation, le moment pour entreprendre une ACS Plus, les capacités, le financement, les données, l'évaluation des résultats, la reddition de comptes et le leadership, et les idées préconçues et la résistance. La vérificatrice générale a aussi déclaré qu'il « est important de souligner qu'un grand nombre de ces obstacles restent les mêmes que lors de nos audits précédents⁹¹ ».



« Lors de notre analyse des intervenants et des consultations que nous avons menées au gouvernement, nous avons demandé à tout le monde des exemples de réussite et personne n'a pu nous en citer. »

Sarah Kaplan, directrice, Institut sur le genre et l'économie



91 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

Recommandation : Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie appuie les conclusions des trois rapports du Bureau du vérificateur général sur l'ACS Plus et recommande par conséquent que le gouvernement du Canada s'engage à donner suite à toutes les recommandations sur l'ACS Plus contenues dans les rapports du Bureau du vérificateur général de 2009, de 2016 et de 2022.

Efficacité et accessibilité de la formation

FEGC et l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) sont les seuls à offrir officiellement de la formation sur l'ACS Plus. Le Ministère offre un cours d'introduction à l'ACS Plus au grand public et aux fonctionnaires fédéraux. De son côté, l'EFPC offre le cours « Analyse comparative entre les sexes plus : appliquer les outils et les pratiques exemplaires », qui fournit les outils nécessaires pour évaluer si l'ACS Plus a été intégrée dans une politique ou un programme donné. L'EFPC et FEGC offrent aussi d'autres ressources à l'appui de l'ACS Plus.

Parmi les obstacles associés à la formation, mentionnons les problèmes de capacité et de qualité; des témoins ont également mis en doute son efficacité. Sarah Kaplan a déclaré que « de nombreuses personnes au sein du gouvernement n'avaient pas les connaissances nécessaires pour entreprendre une véritable ACS Plus⁹² ». La vérificatrice générale a exprimé une idée semblable, à savoir que la formation offerte par l'entremise de FEGC et de l'EFPC est trop axée sur l'analyse des mémoires au Cabinet, et que celle qui est offerte par les ministères ne va pas assez en profondeur sur l'ACS Plus appliquée à un sujet en particulier⁹³.

À défaut d'assurer le suivi des modifications apportées aux programmes et des résultats, il est difficile d'évaluer l'efficacité de la formation actuelle. Jane Stinson s'est dite d'accord, indiquant qu'il serait peut-être possible d'améliorer la formation sur l'ACS Plus grâce à l'évaluation des résultats de la formation actuelle, car il n'y a pas de « système d'évaluation de la formation à l'heure actuelle, et certainement pas à l'échelle du gouvernement⁹⁴ ».

92 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

93 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

94 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Jane Stinson, chercheuse associée, Institut canadien de recherches sur les femmes).

À propos de la formation sur l'ACS Plus qu'offrent les ministères fédéraux à l'interne, Amanda Fletcher convient qu'il y en a, mais qu'elle est axée sur une « application générale » et qu'elle ne tient pas compte des besoins propres à une culture et à un emploi donné⁹⁵. Sarah Kaplan ajoute que, sans la formation voulue, « le personnel chargé de l'ACS Plus n'a peut-être pas les compétences ou le temps nécessaires pour utiliser l'ACS Plus de la façon la plus appropriée », ce qui en fait un exercice qui s'apparente plus à une série de cases à cocher qu'à une analyse approfondie⁹⁶. Jane Stinson insiste aussi sur la nécessité de la formation et de l'apprentissage continu parce que l'ACS Plus est « un processus continu de compréhension et d'approfondissement de cette compréhension⁹⁷ ».

Les ministères pourraient développer les compétences en matière d'ACS Plus et offrir des formations plus pointues en créant des partenariats avec des organismes externes, c'est-à-dire d'autres organismes que FEGC et l'EFPC. Selon Melanie Omeniho, plusieurs ministères fédéraux⁹⁸ commencent à utiliser certains éléments de la boîte à outils de l'ACS Plus adaptée aux Métis et s'adressent aux Femmes Michif Otipemisiwak pour obtenir de la formation sur leurs outils⁹⁹. Sarah Kaplan souligne que l'Institut sur le genre et l'économie offre une formation qui offre une formation qui n'est pas seulement destinée à la fonction publique, mais aussi aux ONG et aux entreprises¹⁰⁰. Elle signale toutefois que ce qui fait obstacle à la formation externe au sein de la fonction publique, c'est que pour obtenir leur certification en ACS Plus, les fonctionnaires doivent avoir suivi une formation de FEGC ou de l'EFPC. Pour Sarah Kaplan, c'est l'occasion de faire la lumière sur certaines questions : « Qui sont tous les organismes externes [...] qui pourraient offrir de la formation sur ces compétences, et comment peuvent-ils être accrédités et officialisés pour que les fonctionnaires puissent en profiter?¹⁰¹ ».

95 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Amanda Fletcher, analyste principale des politiques, ACS+, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

96 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

97 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Jane Stinson, chercheuse associée, Institut canadien de recherches sur les femmes).

98 Parmi les organismes gouvernementaux qui se sont adressés aux Femmes Michif Otipemisiwak pour obtenir de la formation adaptée à la culture sur l'ACS Plus, mentionnons Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et FEGC.

99 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

100 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

101 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

Recommandation : Que le gouvernement du Canada améliore la formation relative à l'ACS Plus et élargisse les compétences des analystes de l'ACS Plus dans tous les ministères fédéraux. Il devrait, à cette fin :

- s'associer aux a) collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire afin d'offrir de nouveaux programmes et outils;
- appuyer la création de réseaux interdisciplinaires de professionnels des politiques au sein de la fonction publique fédérale;
- recenser, documenter et évaluer les programmes et les outils fédéraux de formation dans le cadre de l'établissement des rapports publics que préconise la recommandation 12.

L'importance du choix du moment

La vérificatrice générale dit ce qui suit au sujet du meilleur moment pour entreprendre une ACS Plus¹⁰² :

Idéalement, l'ACS Plus devrait être utilisée dès le début, au moment de définir le problème qu'on veut résoudre à l'aide d'une politique ou d'un programme. C'est le moment où ce serait le plus important de l'utiliser. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas l'utiliser plus tard, mais c'est vraiment là où c'est le plus essentiel. [...] Si l'on manque l'étape cruciale de la définition du problème au début, on est toujours en train d'essayer de rattraper le temps perdu.

D'autres témoins ont également fait des commentaires sur le moment où l'ACS Plus devrait être effectuée dans le cadre de l'élaboration des politiques. Melanie Omeniho affirme que cette analyse doit se faire du début à la fin, car il ne s'agit pas simplement de l'appliquer « comme un pansement sur autre chose au milieu d'un programme¹⁰³ ». Yolande Bouka estime aussi qu'il est difficile d'appliquer l'ACS Plus après l'élaboration des politiques. Elle a d'ailleurs souvent rencontré « des chercheurs et des universitaires une fois qu'ils ont mené leurs recherches et qu'ils essaient de façonner leurs réponses stratégiques a posteriori¹⁰⁴ ».

102 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

103 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

104 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, à titre personnel).

Les résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus que FEGC a mené en 2021 confirment les difficultés relatives au moment d'entreprendre l'analyse. Selon la vérificatrice générale, qui a fait état de ces résultats dans le rapport qu'elle a publié en mai 2022, « seuls 39 % des ministères faisaient une ACS Plus à ce stade précoce et seulement 60 % du temps¹⁰⁵ ». Lorsque l'analyse est effectuée après que les décisions stratégiques ont été prises, « [i]l est alors trop tard, ou cela demande beaucoup d'ajustements, pour évaluer quel type de données on aurait dû recueillir, comment on devrait s'y prendre pour les obtenir et comment veiller à en tenir compte dans toute modification ultérieure de la politique¹⁰⁶ ».



« En appliquant l'ACS Plus seulement à la fin du processus, les décideurs ratent des occasions d'utiliser des idées intersectionnelles fondées sur le sexe pour déterminer les priorités stratégiques et façonner la conception des politiques. Au lieu de cela, l'ACS Plus a tendance à être utilisée pour déterminer les répercussions après l'établissement des priorités et des politiques, puis pour suggérer des modifications progressives marginales qui pourraient atténuer les répercussions sexospécifiques, raciales ou autres. Par conséquent, le véritable potentiel de l'ACS Plus n'est pas exploité. »

Sarah Kaplan, directrice de l'Institut sur le genre et l'économie

Selon les représentantes de FEGC, ce ministère a lancé en juin 2021 de nouveaux outils dans le but d'aplanir les difficultés relatives au moment d'entreprendre l'analyse. Ces outils visent à favoriser la mise en œuvre de l'ACS Plus « avant que l'on songe à des options pour une initiative ou à l'orientation d'une initiative¹⁰⁷ ». Ces outils étant relativement nouveaux, FEGC a constaté que des progrès ont été réalisés, mais qu'« il y a encore place à l'amélioration¹⁰⁸ ».

105 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

106 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

107 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada).

108 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada).

Selon plusieurs témoins, une solution possible serait que l'ACS Plus soit mieux intégrée à l'élaboration des politiques au sein des ministères. Sarah Kaplan recommande « de recadrer l'ACS Plus comme élément central de la planification des politiques et des programmes plutôt que comme exigence supplémentaire¹⁰⁹ ». Wendy Cukier affirme qu'à l'heure actuelle, l'ACS Plus est faite après coup : « Nous recommandons [donc] fortement d'intégrer une perspective de genre et de diversité dans l'élaboration même des politiques¹¹⁰ ». Paulette Senior dit aussi que « le travail relatif à l'ACS Plus doit être intégré dans chaque ministère afin que l'analyse se fasse au tout début de l'élaboration des politiques et qu'elle soit intégrée aux choix faits dès le départ¹¹¹ ».

Selon la vérificatrice générale, il est tout aussi important d'appliquer l'ACS Plus aux politiques déjà en vigueur qu'aux nouvelles politiques. Elle affirme qu'« [o]n peut commencer à recueillir des données dès maintenant sur les programmes existants et les utiliser pour nous guider dans les ajustements ou changements futurs¹¹² ».

05

Recommandation : Que le gouvernement du Canada considère l'ACS Plus comme une priorité lors de l'étape initiale de la conception des politiques et tout au long de l'élaboration des politiques, jusqu'à la mise en œuvre et à l'évaluation.

06

Recommandation : Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Femmes et Égalité des genres Canada, accorde la priorité au moment où les ACS Plus sont entreprises, notamment en établissant un plan stratégique en vue de définir des résultats mesurables et de veiller à ce que les outils et les ressources requis pour que l'ACS Plus soit prise en compte dès le départ soient disponibles dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

Analyse législative

L'ACS Plus peut être menée à bien des étapes du processus d'élaboration des politiques, et il est essentiel qu'elle soit entreprise dès le départ. Toutefois, il faut aussi tenir compte des considérations relatives à l'ACS Plus lorsque des projets de loi sont déposés et étudiés au Parlement.

109 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

110 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

111 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Paulette Senior, présidente et directrice générale, Fondation canadienne des femmes).

112 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).



Dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995)*, le gouvernement du Canada reconnaît que « les lois et les politiques peuvent avoir des effets différents sur les hommes et les femmes » et « s'engage à faire ressortir ces différences¹¹³ ».

Le gouvernement fédéral s'est plus particulièrement engagé à « faire en sorte que toutes les mesures législatives et les politiques à venir comport[ent], quand il y a lieu de le faire, une analyse [comparative entre les sexes]¹¹⁴ ». Chaque ministère a la responsabilité de déterminer les lois et les politiques qui « se prêtent » à l'analyse.

Dans tous les documents fédéraux (plans, audits, etc.) relatifs à l'ACS Plus depuis 1995, la définition qui est donnée de l'analyse comprend l'évaluation des effets « des politiques, des lois et des programmes ». Dans le premier rapport du Bureau du vérificateur général sur l'ACS, le vérificateur général s'est penché sur un échantillon comprenant 28 mémoires au Cabinet et 21 présentations au Conseil du Trésor provenant de différents ministères. Parmi les 28 mémoires au Cabinet, 13 faisaient état

de répercussions sexospécifiques; parmi les présentations au Conseil du Trésor, 13 aussi en faisaient état¹¹⁵. Le vérificateur général ne pouvait pas savoir si aucune analyse comparative entre les sexes n'avait été faite pour certains programmes et certaines politiques ou si les ministères avaient plutôt jugé que cette analyse n'était pas nécessaire.

Bien que l'ACS Plus soit effectuée plus régulièrement aujourd'hui (mais pas tout au long du processus d'élaboration des politiques), l'information servant à évaluer les projets de lois reste confidentielle. La seule ACS Plus à laquelle les parlementaires et la population ont toujours accès se trouve dans les documents budgétaires fédéraux, et ce, en raison de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* (2018). La vérificatrice générale souligne que, dans ces circonstances, « [c]'est seulement une fois que le projet de loi est adopté que l'on analyse la mise en œuvre des politiques qui y sont liées¹¹⁶ ».

Afin de rendre l'ACS Plus plus accessible lorsque des projets de lois sont déposés

113 Condition féminine Canada, *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, août 1995, paragraphe 3.

114 Condition féminine Canada, *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes Equality*, août 1995, paragraphe 24.

115 Bureau du vérificateur général du Canada, *L'analyse comparative entre les sexes*, chapitre 1 dans *Printemps 2009 – Rapports de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, p. 21.

116 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

au Parlement, l'honorable sénatrice Mary Jane McCallum a présenté le projet de loi S-218, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, au cours de la 44^e législature¹¹⁷. S'il est adopté dans sa version actuelle, le projet de loi obligera le ministre des Femmes et de l'Égalité des genres à présenter, pour chaque projet de loi émanant du gouvernement, une ACS Plus au plus tard deux jours de séance après la date de dépôt du projet de loi au Parlement¹¹⁸. Le projet de loi obligerait aussi le ministre à faire la même chose pour chaque projet de loi émanant des députés à la Chambre des communes et chaque projet de loi d'intérêt public émanant du Sénat qui est renvoyé au comité au plus tard dix jours de séance après la date de renvoi¹¹⁹. Le projet de loi S-218 est actuellement à l'étape de la deuxième lecture au Sénat et il n'a pas encore été renvoyé à un comité.

À la question de savoir si FEGC ou d'autres organismes fédéraux allaient s'engager à communiquer aux parlementaires l'information confidentielle utilisée pour effectuer l'ACS Plus pour le Cabinet, la ministre Ien a dit devoir « poursuivre le travail en cours avec [ses] collègues du Cabinet [...] afin de mettre en œuvre précisément [cela]¹²⁰ ». Elle précise ensuite qu'elle ne peut pas s'engager pleinement à ce que l'information, ou des résumés, soit communiquée parce que FEGC travaille en collaboration avec le BCP et le SCT, mais qu'elle comprend les préoccupations du Comité au sujet de la communication de l'information¹²¹.



117 Des projets de loi semblables avaient été présentés pendant la 43^e législature. Pour plus de détails, voir le [projet de loi S-209, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres](#), 43^e législature, 1^{re} session, et le [projet de loi S-213, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres](#), 43^e législature, 2^e session.

118 [Projet de loi S-218, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres](#), 44^e législature, 1^{re} session, art. 1.

119 [Projet de loi S-218, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres](#), 44^e législature, 1^{re} session, art. 1.

120 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 27 octobre 2022 (L'honorable Marci Ien, C.P., députée, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Femmes et Égalité des genres Canada).

121 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, [Témoignages](#), 27 octobre 2022 (L'honorable Marci Ien, C.P., députée, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Femmes et Égalité des genres Canada).

Recommandation : Que, afin que l'ACS Plus soit prise en compte par les parlementaires au cours du processus législatif :

- le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement examine la possibilité de fournir une ACS Plus des projets de loi émanant du gouvernement, quand les données pertinentes sont accessibles au public;
- le gouvernement du Canada dépose l'ACS Plus de tous les projets de loi émanant du gouvernement lorsqu'ils sont présentés dans l'une ou l'autre des chambres du Parlement;
- les parlementaires soient encouragés à inclure l'ACS Plus lors de la rédaction des projets de loi émanant des députés présentés à la Chambre des communes et des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat;
- Femmes et Égalité des genres Canada établisse des ressources pour les comités parlementaires afin de les aider à utiliser l'ACS Plus lors de l'examen des projets de loi.

Le manque de capacités

Malgré le fait que « Femmes et Égalité des genres Canada a pris des mesures pour créer des outils et offrir de la formation pour renforcer la capacité des ministères et des organismes à effectuer l'ACS Plus », la vérificatrice générale affirme que le manque de capacités est un obstacle important qui empêche de mettre en œuvre l'ACS Plus. Selon elle, ces capacités insuffisantes correspondent à « un manque de temps et d'outils ou de ressources¹²² ». C'est ce que confirment les résultats du sondage que FEGC a mené en 2021 sur la mise en œuvre de l'ACS Plus. En effet, 76 % des ministères signalent un « manque de temps » et « un manque de capacité¹²³ ».

La vérificatrice générale a observé que, même si FEGC a donné 30 séances de formation en plus des outils et de l'encadrement offerts, « les ministères considèrent toujours qu'ils n'ont pas les bons outils, qu'ils n'en ont pas assez ou qu'ils ne savent pas quoi en faire¹²⁴ ». Selon Lindsay Tedds, toutefois, l'obstacle n'est pas toujours une question de ressources, mais parfois aussi d'accès : « Femmes et Égalité des genres Canada a une liste de personnes préférées avec

122 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

123 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

124 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

lesquelles ils disent aux ministères de s'engager¹²⁵ ». Non seulement une sélection limitée restreint les capacités, mais en plus, elle réduit la possibilité d'accroître la diversité, l'innovation et le savoir-faire en ce qui concerne les programmes et les outils de formation.

Selon les témoins, pour améliorer les capacités, des experts de l'ACS Plus devraient être intégrés aux structures des ministères. La vérificatrice générale estime que, si c'était faisable, « ce serait une bonne chose¹²⁶ » de doter chacun des ministères d'un spécialiste de l'ACS Plus. Sarah Kaplan recommande de développer les capacités associées à l'ACS Plus, « y compris aux échelons les plus élevés, non seulement en ce qui concerne les procédures administratives pour remplir les présentations budgétaires, mais aussi la façon d'utiliser l'ACS Plus pour établir les priorités, remettre en question les hypothèses, concevoir les politiques et les programmes et surveiller les répercussions¹²⁷ ».

Une autre suggestion pour améliorer les capacités était de centraliser l'analyse elle-même dans un seul organisme, c'est-à-dire un centre d'excellence chargé d'effectuer toutes les analyses comparatives entre les sexes plus.

Lisa Smylie, directrice générale de FEGC, fait toutefois une mise en garde : « il est mieux que l'ACS Plus soit effectuée par ceux qui élaborent les initiatives¹²⁸ ». Conformément à l'approche actuelle de FEGC, « il revient à chaque ministère d'effectuer une ACS Plus pour tous les aspects de la prise de décisions¹²⁹ ». Toujours selon Lisa Smylie, la centralisation des moyens dans un seul organisme risquerait d'affaiblir l'impact de l'ACS Plus.

Un financement stable et suffisant

Bien que la question du financement n'ait pas été directement soulevée par plusieurs témoins, le manque de ressources financières pourrait avoir des effets indirects sur la capacité et la possibilité de mener une ACS Plus.

Les organismes de la société civile ont besoin d'un financement stable et suffisant pour pouvoir mettre à profit leur savoir-faire dans les analyses comparatives entre les sexes. Bonnie Brayton a déclaré que RAFHC s'emploie à renforcer ses capacités, mais qu'actuellement « il y a un énorme intérêt du côté du secteur privé, des entités sous réglementation fédérale et d'un large éventail

125 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

126 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

127 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

128 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada).

129 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada).

d'acteurs », et que « la chose évidente à dire au sujet des ressources est que nous devons être mieux financés¹³⁰ ». Lindsay Tedds abonde dans le même sens en disant que, sans financement, la participation des organismes de la société civile à l'ACS Plus n'est pas possible : « Que ce soit la société civile, le monde universitaire ou même le gouvernement fédéral qui nous engage, que cela nous plaise ou non, le financement et les ressources sont des éléments essentiels¹³¹. »

L'augmentation du financement permettrait aussi d'obtenir des données de meilleure qualité. Lindsay Tedds estime que le gouvernement fédéral devrait contribuer au financement d'un réseau pancanadien de chercheurs et d'étudiants ayant à cœur d'apprendre les rouages de l'ACS Plus et de l'analyse intersectionnelle¹³². Selon elle, « Statistique Canada a un rôle à jouer, mais le gouvernement fédéral devrait diriger les efforts pour mettre en place ce réseau et le financer¹³³ ». De son côté, Sarah Kaplan juge toutefois que Statistique Canada a aussi besoin d'un meilleur financement pour améliorer la collecte et la diffusion des données : « Les possibilités seraient multipliées s'il y avait plus de financement et plus de personnel. Statistique Canada pourrait faire ces études et publier les données beaucoup plus rapidement qu'à l'heure actuelle¹³⁴. »

L'augmentation du financement pourrait aplanir les obstacles, mais Bonnie Brayton fait une mise en garde : pour « que les intentions budgétaires et les engagements pris [soient] respectés », il faut un mécanisme d'évaluation permettant « d'évaluer correctement comment orienter le budget et les ressources pour obtenir des résultats et des changements significatifs¹³⁵ ».

08

Recommandation : Que le gouvernement du Canada s'assure que du financement adéquat est accordé a) aux collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire afin de faciliter leur mobilisation et leur partenariat avec le gouvernement en ce qui concerne l'ACS Plus.

130 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

131 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

132 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

133 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

134 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

135 Sénat, Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).



Questions concernant les lacunes dans les données

Selon la vérificatrice générale, la plupart des ministères et des organismes gouvernementaux ont signalé un autre obstacle nuisant grandement à la mise en œuvre de l'ACS Plus : le manque de données et, plus particulièrement, de données désagrégées. Elle dit plus particulièrement qu'« [e]n raison du manque de données désagrégées, il est impossible de déterminer comment différents groupes de diverses identités vivent l'inégalité¹³⁶ ». Elle ajoute que « les trois organismes sondés [le BCP, le SCT et FEGC] ont indiqué que c'était une difficulté importante¹³⁷ ».

Chaque ministère offrant des programmes et des services pourrait recueillir des données de qualité. Selon la vérificatrice générale, toutefois, « de nombreux ministères ne comprennent pas l'importance de recueillir des données, en particulier des données désagrégées, ou, lorsqu'ils en recueillent,

qu'ils ne les utilisent pas¹³⁸ ». Wendy Cukier abonde dans le même sens. Selon elle, les données de Statistique Canada sont excellentes, mais si les ministères ne recueillent pas de données sur les programmes et les services qu'ils offrent ou s'ils n'analysent pas les données recueillies, il n'est pas possible alors de savoir « qui profite de tous les programmes offerts par le gouvernement fédéral¹³⁹ ».

Pour améliorer la collecte de données par les ministères, Wendy Cukier propose que le gouvernement oblige les ministères et les organismes fédéraux à en recueillir¹⁴⁰. De plus, selon elle, l'une des façons d'améliorer la collecte de données, « c'est la création de marqueurs d'identité pour chaque programme afin que nous sachions quels programmes sont offerts, à qui, et quels en sont les effets¹⁴¹ ». De son côté, la vérificatrice générale fait la recommandation suivante : « L'autre grande mesure qui nous permettrait de surmonter ces obstacles serait de nous doter de stratégies de collecte de données¹⁴². »

136 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

137 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

138 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

139 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

140 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

141 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

142 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).



« Il faut savoir quelles données on doit recueillir, quelles données on a et comment les stocker, les utiliser et les extraire. Ensuite, il faut en faire quelque chose de significatif. »

Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada

À propos de Statistique Canada en particulier, les témoins suggèrent que cet organisme améliore sa collecte de données désagrégées en collaboration avec les autres ministères et les autres gouvernements. Wendy Cukier propose qu'il relie les données tirées de ses enquêtes aux données administratives des programmes afin de faire ressortir les liens qui existent entre les investissements, les programmes et les résultats mesurables¹⁴³. Sarah Kaplan recommande aussi que le gouvernement investisse dans la collecte de meilleures données intersectionnelles par l'entremise de Statistique Canada et d'autres mécanismes¹⁴⁴. « Plutôt que de compter sur les provinces » pour la collecte de données, Jane Stinson préférerait de loin « que Statistique Canada joue un rôle central pour s'assurer d'avoir des données cohérentes à l'échelle du pays¹⁴⁵ ». Toutefois, Carey Agnew, directrice principale au Bureau du vérificateur général, signale que Statistique Canada a ses propres problèmes de capacité à régler en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données¹⁴⁶.

09

Recommandation : Que le gouvernement du Canada veille à ce que des marqueurs d'identité soient intégrés aux programmes fédéraux afin de pouvoir fournir des données désagrégées sur les bénéficiaires des programmes et les retombées de ceux-ci.

10

Recommandation : Que Statistique Canada, de concert avec les ministères et organismes fédéraux, améliore la collecte, l'analyse et la diffusion de données utiles pour l'ACS Plus.

143 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

144 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

145 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Jane Stinson, chercheuse associée, Institut canadien de recherches sur les femmes).

146 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Carey Agnew, directrice principale, Bureau du vérificateur général du Canada).

Données qualitatives et données quantitatives

Plusieurs témoins ont parlé de phénomènes qu'elles ont observés : la tendance à accorder trop d'importance aux données quantitatives, ainsi que l'obstacle que représente l'absence de telles données. Sarah Kaplan reconnaît le manque actuel de données chiffrées et admet plus particulièrement que « [l]a collecte de données désagrégées sur divers groupes a été lente¹⁴⁷ ». Elle fait toutefois la mise en garde suivante : « Le fait de ne mettre l'accent que sur les chiffres peut détourner l'attention des consultations avec les organisations féministes, communautaires, autochtones et de justice sociale qui sont à l'origine des connaissances de l'ACS Plus et qui en sont les gardiens. » Elle ajoute aussi ceci : « Pendant que nous déplorons la rareté des données quantitatives, les décideurs doivent trouver le moyen de réunir des données qualitatives¹⁴⁸. » Wendy Cukier abonde dans le même sens : « Le gouvernement a un préjugé en faveur des données quantitatives, et a tendance à marginaliser les autres formes de savoir. C'est un préjugé inhérent, que nous devons également corriger¹⁴⁹. »

Anna Cameron affirme que pour obtenir une analyse intersectionnelle plus complète, « nous devons toutefois utiliser diverses formes de preuves et ne pas nous focaliser sur le manque de données¹⁵⁰ ». Elle ajoute aussi ceci : « Les approches quantitatives ne sont qu'un moyen parmi d'autres de répondre aux questions et de comprendre le monde, et nous devons renforcer les capacités à être créatifs et nous livrer à différents types d'analyse¹⁵¹. »

Des témoins ont proposé des moyens de recueillir de meilleures données qualitatives adaptées aux réalités culturelles. Sarah Kaplan recommande que le gouvernement fédéral investisse « dans une meilleure collecte de données intersectionnelles par l'entremise de Statistique Canada et d'autres mécanismes, tout en reconnaissant que les données quantifiées ne sont pas le seul élément important d'une bonne analyse ACS Plus ».

147 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

148 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).

149 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

150 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

151 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

Anna Cameron propose de tenir compte des « diverses façons de comprendre les problèmes », notamment les enquêtes, les récits, l'analyse historique et la sociologie¹⁵². Selon Melanie Omeniho, « [a]fin d'appliquer efficacement l'ACS Plus dans toute démarche d'orientation stratégique et de combler ces lacunes statistiques, les groupes doivent disposer de données qu'ils auront eux-mêmes recueillies¹⁵³ ». Lisa Smylie reconnaît aussi que, pour « solliciter la participation des personnes [...] leur parler [et] obtenir des détails sur leur vécu », il faut « inviter des personnes de divers horizons autour de la table pour poser des questions et alimenter la conversation¹⁵⁴ ».

11

Recommandation : Que le gouvernement du Canada veuille à ce que les données soient recueillies d'une manière adaptée aux réalités culturelles, après consultation avec a) des collectivités autochtones, des groupes en quête d'équité et des experts-défenseurs; et b) des organisations de la société civile et du milieu universitaire sur l'élaboration de bonnes pratiques en matière de collecte et d'utilisation de données, l'accent étant mis sur des données qualitatives diversifiées.

L'évaluation des résultats et des progrès accomplis

Selon la vérificatrice générale, aucun cadre de communication de l'information entre les organismes centraux (le BCP et le SCT) et FEGC ne permet de faire le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein de la fonction publique¹⁵⁵. Elle affirme que, « [c]omme l'ACS Plus est le principal outil utilisé par le gouvernement pour tenir compte du sexe et d'autres facteurs identitaires, les Canadiens devraient savoir si sa mise en œuvre est efficace et si elle a une incidence réelle sur les programmes et la prestation de services¹⁵⁶ ».

152 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

153 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak).

154 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada).

155 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

156 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

Dans sa réponse à une recommandation formulée dans le rapport *La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes* (2016) du Bureau du vérificateur général du Canada, ce qui s'appelait alors Condition féminine Canada écrit ceci : « Condition féminine Canada, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le Bureau du Conseil privé, fera régulièrement rapport sur l'état de mise en œuvre de l'ACS à l'échelle du gouvernement selon les renseignements recueillis dans les rapports d'étape annuels sur l'ACS reçus des sous-ministres¹⁵⁷ ». En avril 2016, Condition féminine Canada a envoyé un questionnaire d'enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus à 30 sous-ministres et présenté par la suite les résultats de cette enquête au Comité consultatif sur la gestion de la fonction publique¹⁵⁸. Les résultats les plus récents d'une telle enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus partagée publiquement datent de 2019¹⁵⁹. Dans des informations supplémentaires fournies au comité, FEGC a indiqué que « les résultats des deux autres enquêtes seront affichés sur le site Web ministériel de FEGC d'ici la fin de décembre 2022^{160 161} ».

La vérificatrice générale a déclaré ceci : « Il faut nous donner les moyens de mesurer les résultats et d'en rendre compte. Nous voyons beaucoup de mesures des activités qui sont menées, mais pas nécessairement des changements apportés aux programmes ou aux politiques, pour déterminer si elles ont bel et bien un effet tangible sur les Canadiens¹⁶². » Selon Carey Agnew, il y a bien des buts, mais ils ne sont ni précis ni mesurables, et on doit souvent fonctionner sans point de référence, ce qui fait qu'il est presque impossible de suivre les progrès accomplis¹⁶³.



« Nous pensons que les intervenants de FEGC pourraient communiquer beaucoup plus clairement leurs observations et les résultats et qu'ils pourraient faire preuve d'une plus grande transparence sur ce qu'ils ont vu, car ils n'ont pas fait de rapports à ce sujet depuis un certain temps. »

Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada

157 Bureau du vérificateur général du Canada, *La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes*, Rapport 1, Automne 2015 – Rapports du vérificateur général du Canada, recommandation 1.62.

158 Femmes et Égalité des genres Canada, *Rapport d'étape que voici au sujet de la mise en œuvre du Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes plus*.

159 Femmes et Égalité des genres Canada, *Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus 2018-2019*.

160 Femmes et Égalité des genres Canada, *Information supplémentaire*, mémoire présenté au Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 14 novembre 2022.

161 Les résultats des deux enquêtes sur la mise en œuvre de l'ACS Plus n'ont pas été rendus publics en janvier 2023.

162 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

163 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Carey Agnew, directrice principale, Bureau du vérificateur général du Canada).

Des témoins proposent de créer un cadre d'évaluation des progrès accomplis afin de mesurer les résultats de l'ACS Plus. Selon Bonnie Brayton, ce cadre serait absolument essentiel : « En ce moment, il n'y a rien pour nous dire ce que chaque ministère a réellement dépensé pour les femmes et les filles handicapées. Il y a des promesses et des engagements dans les budgets, mais le suivi réel pour montrer des résultats mesurables [est inexistant]¹⁶⁴. »

En ce qui concerne la mesure des résultats, la vérificatrice générale estime qu'il serait utile que les ministères effectuent une évaluation efficace de leur propre ACS Plus et qu'ils soumettent leur évaluation à FEGC, qui pourrait faire des observations et regrouper l'information¹⁶⁵. Jane Stinson affirme qu'« [o]n devrait demander aux ministères et aux organismes fédéraux de fournir des exemples de la façon dont l'application de l'ACS Plus à leur travail a mené à des résultats différents », et d'indiquer si des changements substantiels ou structurels ont été apportés à leurs politiques et à leurs programmes¹⁶⁶.

12

Recommandation : Que Femmes et Égalité des genres Canada présente un rapport annuel au Parlement sur les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus par les ministères et sur l'utilisation et l'application de l'ACS Plus par tous les ministères et organismes fédéraux, et que ce rapport comporte une évaluation a) de l'incidence de l'ACS Plus sur les décisions en matière de politiques et de programmes et les résultats qui en découlent; et b) des programmes et outils de formation fédéraux.

La reddition de comptes et le leadership

Le fait d'obliger les ministères à mettre en œuvre une ACS Plus n'est pas sans problème parce que, selon la structure hiérarchique, FEGC est situé au même niveau que les autres ministères fédéraux. Il peut donc être difficile d'imposer des changements aux autres ministères ou de les pousser à prendre des engagements. La vérificatrice générale rappelle que « [q]uand le gouvernement exécute un programme horizontal, même si un ministère est responsable, il ne peut contraindre les autres sous-ministres¹⁶⁷ ».

164 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada).

165 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

166 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Jane Stinson, chercheuse associée, Institut canadien de recherches sur les femmes).

167 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

Selon la vérificatrice générale, même si la responsabilité générale relève des sous-ministres, la responsabilité centralisée de la reddition de comptes devrait revenir à FEGC¹⁶⁸. Toutefois, pour l'instant, le Ministère « est entravé dans ses travaux parce qu'il ne dispose pas de renseignements cohérents ou d'information tout court pour divers facteurs¹⁶⁹ ». La vérificatrice générale recommanderait finalement à FEGC « de donner une plus grande visibilité à cet enjeu et d'élever la voix un peu pour qu'il devienne une priorité¹⁷⁰ ».

Jane Stinson estime que « FEGC joue un rôle important », mais hésite à déclarer qu'il aurait le pouvoir de voir à ce que les choses soient faites. Selon elle, « il faudrait également que l'autorité soit reconnue au gouvernement¹⁷¹ ».

Lindsay Tedds, qui a déjà été experte-défenseur, a parlé de son expérience¹⁷² :

Je vous mets en garde contre l'idée de désigner un centre, car il s'agit d'un sujet tellement disparate. Nos conseils sont sollicités par le ministère des Finances, ainsi que par le ministère des Affaires mondiales dans le cas d'accords commerciaux et le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique dans le cas de politiques relatives aux PME. Il est impossible qu'une seule personne dispose de tous ces renseignements.



168 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

169 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

170 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada).

171 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Jane Stinson, chercheuse associée, Institut canadien de recherches sur les femmes).

172 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).



Au lieu de confier cette responsabilité à un seul organisme central, Lindsay Tedds propose ceci : « pour que la bureaucratie prenne cette question au sérieux, la greffière du Conseil privé doit agir à titre de championne, sans l'ombre d'un doute¹⁷³ ». Wendy Cukier souligne également que la greffière du Conseil privé et le Conseil du Trésor « ont beaucoup plus d'influence sur l'établissement des priorités dans les ministères fédéraux » parce que ce sont eux qui tiennent les cordons de la bourse¹⁷⁴. Elle ajoute ceci : « Si [les ministères et organismes fédéraux] croient vraiment que le fait de bien faire les choses aura une incidence sur les budgets qu'ils reçoivent, je pense que cela accélérera les comportements par rapport à de nombreuses autres initiatives axées sur la sensibilisation, par exemple¹⁷⁵. »

La sous-ministre de Femmes et Égalité des genres Canada, Frances McRae, confirme que ce sont le BCP et le SCT « qui sont aux leviers de commande au sein du gouvernement [...] pour établir les règles relatives à l'élaboration des mémoires au Cabinet et des présentations au Conseil du Trésor et pour déterminer quels types de renseignements sont requis afin que les ministres et le Cabinet puissent prendre des décisions éclairées¹⁷⁶ ».

« Notre ministère n'a pas nécessairement les leviers pour forcer quiconque à faire quoi que ce soit. »

Lisa Smylie, Femmes et Égalité des genres Canada

Lindsay Tedds recommande que tous les ministères nomment des champions de l'ACS Plus. Selon elle, les ministères qui l'ont fait, comme Affaires mondiales Canada, effectuent des « recherches exceptionnelles¹⁷⁷ » et se servent de ces travaux. Selon Lisa Smylie, directrice générale de FEGC, le réseau interministériel d'ACS Plus et les Unités de coordination de l'ACS Plus sont des outils importants pour « inciter les gens à participer à l'analyse comparative entre les sexes plus ». De plus, FEGC « incit[e] les ministères en leur faisant comprendre que cet enjeu est une partie essentielle des fondements de la fonction publique¹⁷⁸ ».

173 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

174 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

175 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

176 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Frances McRae, sous-ministre, Femmes et Égalité des genres Canada).

177 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

178 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 27 octobre 2022 (Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada).

En ce qui concerne les autres mesures visant à inciter les ministères à mettre en œuvre une analyse comparative entre les sexes plus complète, Lisa Smylie a déclaré que FEGC cherche à établir des pratiques exemplaires à partir des travaux de la Behavioural Insights Team, une équipe britannique qui s'intéresse aux perspectives du comportement. Cette équipe, qui faisait à l'origine partie du Bureau du Cabinet britannique, est actuellement une entreprise mondiale¹⁷⁹ appartenant au gouvernement britannique, à Nesta et à des employés, qui ont pour mission d'« améliorer la vie des gens en améliorant les politiques et les services publics par la mise en application de perspectives du comportement¹⁸⁰ ».

En plus de la section torontoise de la Behavioural Insights Team, qui affirme collaborer, entre autres, avec le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Fondation Rideau Hall, le gouvernement du Canada a créé sa propre équipe des perspectives sur le comportement¹⁸¹. Créée en 2017, l'Unité de l'impact et de l'innovation du Bureau du Conseil privé cherche à « favoriser la mise en place de programmes et services inventifs conçus pour améliorer les résultats sociaux, économiques et environnementaux pour les citoyens¹⁸² ». Elle comprend une équipe composée de fellows en science du comportement. Ces derniers sont intégrés aux ministères participants et soutenus par l'Unité de l'impact et de l'innovation du Bureau du Conseil privé. En janvier 2023, l'Unité de l'impact et de l'innovation avait pour partenaires fédéraux Affaires mondiales Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Agence spatiale canadienne, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Emploi et développement social Canada, Environnement et changement climatique Canada, Infrastructure Canada, le ministère des Pêches et des Océans, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Sécurité publique Canada, Services aux Autochtones Canada, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement¹⁸³. À l'heure actuelle, Femmes et Égalité des genres n'est pas partenaire.

13

Recommandation : Que le greffier du Conseil privé soit un champion de l'ACS Plus, à la fois au sein du Bureau du Conseil privé et en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et Femmes et Égalité des genres Canada, afin de favoriser la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral.

179 Pour de plus amples renseignements sur l'histoire de la Behavioural Insights Team, voir : Zeina Afif, « ['Nudge units' – where they came from and what they can do](#) », *World Bank Blogs*, 25 octobre 2017.

180 Behavioural Insights Team, [Home](#) [traduction].

181 Behavioural Insights Team, [Canada](#).

182 Impact Canada, [Notre équipe](#).

183 Impact Canada, [Aperçu de l'Initiative Impact Canada](#).

14

Recommandation : Que, d’ici le 31 décembre 2023, chaque ministère et organisme fédéral ait nommé un champion de l’ACS Plus qui travaillera à :

- l’instauration d’un centre d’excellence assorti de ressources et d’outils répondant à ses besoins opérationnels;
- l’adoption de bonnes pratiques d’ACS Plus;
- l’amélioration du rendement ministériel en matière d’ACS Plus, selon les indicateurs des enquêtes annuelles de Femmes et Égalité des genres Canada sur la mise en œuvre dont le Ministère fera rapport conformément à la recommandation 12.

15

Recommandation : Que le gouvernement du Canada tienne compte de la qualité de la mise en œuvre de l’ACS Plus au sein des ministères dans les évaluations du rendement des cadres supérieurs.

Les idées préconçues et la résistance

Plusieurs témoins ont dit que les idées préconçues peuvent être source de résistance à l’ACS Plus, et ce, tant au sein de la fonction publique qu’à l’extérieur de celle-ci. Lindsay Tedds mentionne que ses collègues économistes et elle avaient parfois de la difficulté à convaincre leurs autres collègues qu’« un cadre politique que nous avons développé il y a 100 ans dans une discipline qui n’est pas représentative elle-même ne peut pas, en fait, conduire à une politique qui soit représentative¹⁸⁴ ». De son point de vue de professeure dans une école de commerce, Wendy Cukier estime que « les gens sont souvent mus par un intérêt personnel éclairé » et, par conséquent, que « les organisations sont plus susceptibles de répondre si elles voient comment cela les aidera à mieux faire ce qu’elles essaient d’accomplir, plutôt que de passer par un modèle de conformité¹⁸⁵ ».

184 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Lindsay Tedds, professeure agrégée d’économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, à titre personnel).

185 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).



« La politique est dominée par des économistes blancs de sexe masculin qui ne considèrent pas cela comme une priorité, ou qui ne comprennent même pas ce que c'est que de vivre et de subir la politique du point de vue d'une autre identité. Il y a donc un défi cognitif très important à relever. »

Lindsay Tedds, directrice scientifique des Politiques financières et économiques, Université de Calgary

Yolande Bouka affirme que, dans le cadre de son travail, si certains participants sont prêts à inclure le processus et à apprendre, « il y a encore beaucoup de résistance de la part des universitaires et des conseillers en politiques¹⁸⁶ ». Selon Jane Stinson, dans chaque groupe d'employés formé par son organisme, « environ un tiers des participants ne sont pas vraiment intéressés et y résistent ». Elle conclut qu'« il y aura toujours de la résistance » à l'ACS Plus¹⁸⁷.

Selon Yolande Bouka, à l'heure actuelle, « un des défis consiste à déterminer à quel moment le concept de l'ACS Plus est présenté à la population en général, de la même façon que l'équité, la diversité et l'inclusion ont commencé à être introduites dans les discussions au secondaire ou au primaire¹⁸⁸ ». Elle ajoute ceci : « Pour certaines personnes, ce n'est pas une fois qu'elles arrivent comme employées au gouvernement que ce genre de questions et de conversations vont changer leurs idées, notamment si elles ont déjà des opinions arrêtées sur la pertinence de ces sujets. La normalisation de ces types de conversations dans le discours public aiderait à la mise en œuvre dans les politiques et au sein du gouvernement¹⁸⁹. » Sarah Kaplan soutient également qu'il y a des moyens d'inciter les universités à offrir plus de formation sur l'ACS Plus : « Si les employeurs commencent à la demander, alors [...], il faut démontrer qu'on possède les compétences en matière d'ACS Plus; c'est ainsi qu'on l'obtiendra pour tous les programmes¹⁹⁰ ».

186 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, à titre personnel).

187 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Jane Stinson, chercheuse associée, Institut canadien de recherches sur les femmes).

188 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, à titre personnel).

189 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 6 octobre 2022 (Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, à titre personnel).

190 Sénat, Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 28 septembre 2022 (Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, à titre personnel).



08

Conclusion

L'ACS Plus a été créée pour s'assurer qu'aucun des différents groupes de personnes en contact avec les politiques, initiatives et programmes fédéraux n'est lésé par ces derniers ou exclu de ces derniers. Depuis 2009, trois rapports du Bureau du vérificateur général du Canada ont confirmé que des obstacles importants persistent quant à la capacité du gouvernement fédéral de mener des ACS Plus concrètes et efficaces.

Les témoins ont souligné qu'il y a de belles réussites, mais que l'ACS Plus ne peut pas atteindre son plein potentiel si des obstacles aussi importants persistent. En se basant sur les travaux du Bureau du vérificateur général, les témoins ont cerné huit lacunes qui empêchent l'utilisation exhaustive de l'ACS Plus : la formation, le meilleur moment pour entreprendre une ACS Plus, les capacités, le financement, les données, l'évaluation des résultats, la reddition de comptes et le leadership, et les idées préconçues et la résistance. Le comité note que bon nombre des solutions proposées par les témoins pour combler ces lacunes sont recommandées depuis plus de dix ans, et que bon nombre des solutions proposées n'imposent pas de fardeau financier supplémentaire et peuvent donc être mises en œuvre relativement facilement.

Le Canada est fier d'être un chef de file dans la mise en œuvre du concept d'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral. Or, pour demeurer un leader dans l'élaboration de politiques, d'initiatives et de programmes inclusifs, le gouvernement fédéral doit s'engager non seulement à mener des examens exhaustifs et efficaces de l'ACS Plus, mais également à intégrer le concept, de sorte que les Canadiennes et les Canadiens le comprennent et l'exigent.

Annexe 1 : Liste des témoins

Le mercredi 21 septembre 2022

- Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada
- Carey Agnew, directrice principale, Bureau du vérificateur général du Canada
- Stephanie Moores, directrice, Bureau du vérificateur général du Canada
- Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada
- Sarah McLeod, responsable des droits de la personne, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada
- Anna Cameron, associée de recherche, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, À titre personnel
- Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique, Politiques financières et économiques, École des politiques publiques, Université de Calgary, À titre personnel

Le mercredi 28 septembre 2022

- Gerri Sharpe, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada
- Amanda Fletcher, analyste principale des politiques et de la recherche, ACS+, Pauktuutit Inuit Women of Canada
- Melanie Omeniho, présidente, Les Femmes Michif Otipemisiwak
- Lisa J. Smith, directrice principale, Gouvernance, relations internationales et relations parlementaires, Association des femmes autochtones du Canada
- Wendy Cukier, fondatrice et directrice, Institut de la diversité, Université métropolitaine de Toronto, À titre personnel
- Sarah Kaplan, professeure émérite et directrice, Institut sur le genre et l'économie, École de gestion Rotman, Université de Toronto, À titre personnel

Le jeudi 6 octobre 2022

- Yolande Bouka, professeure adjointe, Département des sciences politiques, Université Queen's, À titre personnel
- Paulette Senior, présidente et directrice générale, Fondation canadienne des femmes
- Jane Stinson, chercheuse associée, Institut canadien de recherches sur les femmes

Le jeudi 27 octobre 2022

- L'honorable Marci Ien, c.p., députée, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Femmes et Égalité des genres Canada
- Frances McRae, sous-ministre, Femmes et Égalité des genres Canada
- Lisa Smylie, directrice générale, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, Femmes et Égalité des genres Canada

Annexe 2 : Liste des mémoires

Le comité a reçu les mémoires et les informations supplémentaires suivants au cours de cette étude :

- [Mémoire](#) de Kimberly Nesbeth, au nom d'Elevate Policy
- [Mémoire](#) d'Egale Canada
- [Information supplémentaire](#) du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada
- [Information supplémentaire](#) de Lindsay Tedds, professeure agrégée d'économie, directrice scientifique des Politiques financières et économiques, l'Université de Calgary
- [Information supplémentaire](#) de Wendy Cukier, fondatrice et directrice de l'Institut de la diversité
- [Information supplémentaire](#) de Femmes et Égalité des genres Canada

Annexe 3 : Chronologie de l'évolution vers l'ACS Plus

- 16 février 1967** ● La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme est créée
- 7 décembre 1970** ● Le rapport final de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme est déposé au Parlement
- 11 juin 1971** ● La première ministre de la Condition féminine est nommée
- 1^{er} avril 1976** ● Le Bureau de la coordonnatrice, Condition féminine, devient un organisme fédéral
- 1977** ● La *Loi canadienne sur les droits de la personne* entre en vigueur
- 10 décembre 1981** ● Le Canada ratifie la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*
- 17 avril 1982** ● La proclamation de la *Loi constitutionnelle* contenant la *Charte canadienne des droits et libertés* est signée
- août 1995** ● *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995-2000)* est publié
- 15 septembre 1995** ● La Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes mène à la publication de la *Déclaration de Beijing et Programme d'action*
- 8 mai 2000** ● Le Canada adopte le *Programme d'action pour l'égalité entre les sexes*
- 19 octobre 2004** ● Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes se réunit pour la première fois
- 19 avril 2005** ● Le rapport *L'analyse comparative entre les sexes : les fondements de la réussite* est déposé par le Comité permanent de la condition féminine
- décembre 2005** ● Le rapport du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes, *L'égalité pour les femmes : au-delà de l'illusion*, est publié
- 2007** ● Le Secrétariat du Conseil du Trésor encourage l'inclusion des considérations relatives à l'ACS dans les présentations au Conseil
- 12 mai 2009** ● Le Bureau du vérificateur général publie un rapport sur la mise en œuvre de l'ACS dans divers ministères et organismes fédéraux
- fin 2009** ● Le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Condition féminine Canada publient le *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes*
- 2011** ● L'ACS devient l'ACS Plus et le modèle de roue/fleur est introduit
- 4 novembre 2015** ● La première ministre à part entière de la Condition féminine est nommée
- 2 février 2016** ● Le rapport du Bureau du vérificateur général sur *La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes* est déposé
- 2016** ● Le gouvernement du Canada répond au rapport du Bureau du vérificateur général avec le *Plan d'action sur l'analyse comparative entre les sexes (2016-2020)*
- 22 mars 2017** ● Le budget de 2017 comprend pour la première fois un énoncé relatif aux sexes
- 13 décembre 2018** ● La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* entre en vigueur
- 13 décembre 2018** ● Condition féminine Canada devient un ministère à part entière et s'appelle dorénavant Femmes et Égalité des genres Canada
- 31 mai 2022** ● Le Bureau du vérificateur général publie l'*Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus*





SÉNAT | SENATE
CANADA

Imprimé par le service des impressions du Sénat

